

La justice environnementale, un combat continu



Forum Tunisien pour les droits économiques et sociaux
Département justice environnementale et climatique

La justice environnementale, un combat continu

Octobre 2019

Auteurs :

Romdhane Ben Amor, Thameur Ben Khaled, Rebeh Ben Othmane,
Mohamed Gaaloul, Marco Jonville, Minyara Mejbri, Mohamed Ali
Ouerd.

Coordination :

Marco Jonville et Imen Lahmayer.

*Merci à Najla Arfa et Khalil Chikhaoui pour leurs retours et leur apport
statistique.*

Mise en page et conception graphique :

Zied Hadj Ayed.

Crédits photo de couverture français :

Capsa FM

Photo de couverture arabe :

Montage de Zied Hadj Ayed.

© Forum Tunisien pour les Droits Economiques et Sociaux,

Octobre 2019

47 avenue Farhat Hached, 2^{ème} étage, 1001 Tunis

+216 71 257 664 / contact@ftdes.net / www.ftdes.net

Sommaire

Introduction et présentation du rapport – Marco Jonville	02
I- La réalité de la lutte socio-environnementale en Tunisie	06
1) Que sont les mouvements environnementaux en Tunisie ? – <i>Romdhane Ben Amor</i>	07
2) Témoignages	
a. Le village de Ouerfella et ses problèmes de rattachement au réseau d'assainissement - <i>Mohamed Ali Ouerd</i>	15
b. La campagne Manich Msab à Agareb – <i>Thameur Ben Khaled ..</i>	16
II-La perspective du FTDES dans le soutien aux mouvements	21
1) Charte du département de la justice environnementale du FTDES - Département Justice Environnementale	22
2) Le droit d'accès à l'information : entre les acquis et les lacunes d'application – <i>Minyara Mej Bri</i>	25
III-Analyses sectorielles : l'eau et les déchets	36
1) La soif en Tunisie : fausses politiques et absence de vision – <i>Rabah Ben Othmane et Minyara Mej bri</i>	37
2) La réalité des déchets solides – <i>Mohamed Gaaloul</i>	55
Conclusion générale	69

Introduction

Marco JONVILLE,
*coordinateur national du projet
justice environnementale*

Les injustices sociales, en Tunisie, se sont traduites par l'apparition de mouvements sociaux depuis les événements du bassin minier en 2008 jusqu'à nos jours. Elles sont devenues le moteur de toutes les revendications sociales et le slogan principal de toutes les protestations. Après la libération de l'expression citoyenne en 2011, les mouvements se sont multipliés et ont investi le champ des injustices environnementales, eux aussi vécus comme des injustices sociales.

Ainsi, un grand nombre de problèmes préexistants (la pollution minière et industrielle du phosphate, du textile, de la brique et la céramique, de l'alfa, de l'agroalimentaire...) se sont révélés, quand d'autres se sont aggravés ou sont apparus (les déchets, la montée des eaux, l'accès à l'eau...). Dans tous les cas, les problèmes ont prospéré à l'ombre de la faiblesse de l'Etat de la période de transition, qui ne possède pas les moyens et la volonté pour garantir les droits constitutionnels à la vie dans un environnement sain et à l'accès aux ressources essentielles.

Il apparaît depuis de nombreuses années que le modèle de développement actuel n'est pas durable, en termes économiques, sociaux ou environnementaux. La production de valeur et l'emploi en Tunisie se fait trop souvent aux dépens des droits sociaux et de l'environnement dans lequel vivent les citoyens, alors que le droit au travail lui-même n'est pas satisfait. D'ailleurs la rhétorique qui veut que les conséquences environnementales et sanitaires soient un moindre mal pour garantir l'emploi est bien trop utilisée, notamment par les

autorités pour justifier leur inaction. Nous nous inscrivons en opposition à cette logique. Nous soutenons d'abord que les droits, et notamment le droit à la vie, qui découle du droit à un environnement sain et du droit à l'eau, doivent être la priorité. Plus encore, le travail et l'environnement ne sont pas des impératifs contradictoires. Il existe bien des manières de produire de l'activité sans polluer l'environnement et tout en garantissant la solidarité intergénérationnelle et le droit à la vie des générations présentes et futures. De plus, la pollution détruit à son tour des emplois, notamment dans des secteurs traditionnels comme la pêche ou l'agriculture. A Kerkennah, la pollution de la mer par les activités pétrolières diminue le nombre de poulpes et par conséquent le nombre de pêcheurs. Les pertes subies, notamment au niveau sanitaire et au niveau des ressources nationales sont énormes et dépassent les gains obtenus. De même que le manque d'accès à l'eau ou les conséquences du changement climatique, la pollution touche d'abord des populations parmi les plus vulnérables, au bénéfice des plus aisés (chefs d'entreprises, consommateurs étrangers...), produisant ainsi une véritable injustice, contre laquelle nous entendons lutter.

Aujourd'hui la situation est critique, au niveau mondial et national. En tant que Forum Tunisien pour les Droits Economiques et Sociaux, nous défendons donc que la question environnementale doit devenir une réelle priorité, avec des moyens humains et financiers attribués aux agences étatiques responsables de ces sujets. Surtout, la situation ne saurait être changée sans un changement du modèle de développement pour mettre fin à la politique extractive et polluante, principalement destinée à l'exportation, et créer un modèle durable, qui assure la conservation de nos richesses.

Ainsi, notre action prend la forme de la défense des citoyens, qui se soulèvent et revendiquent leurs droits à un environnement sain, à

l'accès à l'eau et au développement durable. En relayant ces combats et ces exigences, en poussant les autorités à les prendre en considération, nous entendons leur permettre de répondre à l'urgence de justice sociale et environnementale.

Dans la même logique, ce rapport n'est pas une accumulation de chiffres et d'énumération des actions que nous avons effectuées ces derniers mois. Il présente plutôt une vision politique, une analyse sur quelques problèmes majeurs que traverse le pays, acquise grâce aux travaux de terrain et de recherche effectués depuis mars 2018, au contact des mouvements socio-environnementaux.

Il est ainsi divisé en trois parties : d'abord une analyse des mouvements environnementaux en eux-mêmes. Où sont-ils, quels sont leurs objectifs et à quels problèmes répondent-ils ? Quelles sont les caractéristiques de ces mouvements ? Cette analyse globale est accompagnée par deux témoignages, celui d'un mouvement spontané, à Ouerfella, Kairouan, et celui d'un mouvement structuré, le mouvement « manich msab » (je ne suis pas une décharge), à Agareb, Sfax.

Dans une deuxième partie, nous présentons notre vision, en tant qu'association. Cela nous permet de présenter la charte du département Justice Environnementale du FTDES. Basée sur l'interaction avec les mouvements, elle présente les constats, la vision et les modes d'action que nous portons. Ensuite, nous nous concentrons sur l'un des moyens d'action : le droit d'accès à l'information. Garanti par la Constitution de 2014 et considéré comme une étape importante de la vie publique, ce droit a été concrétisé par une procédure spécifique. Nous analysons donc son fonctionnement, en confrontant la théorie à notre pratique.

Enfin, nous portons une analyse transrégionale sur deux enjeux majeurs en Tunisie. La question de l'accès à l'eau d'abord. A Kairouan comme à Gafsa, mais aussi dans toute la Tunisie, c'est une problématique majeure pour les habitants. Dès le printemps, les coupures se multiplient et les habitants descendent dans les rues pour exiger que ce droit constitutionnel soit garanti. Quelles sont donc les raisons de ces insuffisances et les solutions que nous portons ? Ensuite, nous nous pencherons sur la problématique des déchets solides. Les déchets, ménagers ou industriels, ne sont pas traités convenablement. Les décharges anarchiques se multiplient, à cause des insuffisances de l'Etat. Soit les décharges officielles ne sont pas en mesure d'absorber l'ensemble des déchets, soit elles sont tellement mal gérées que les habitants les refusent. Il est donc nécessaire d'accroître les moyens attribués à la gestion des déchets pour l'améliorer en quantité, mais aussi en qualité avec des procédures de triage. A l'heure actuelle, on ne voit pas de politique nationale à même de résoudre ce problème, comme le montre ce dernier article.

En conclusion, nous voulons avoir sur ces sujets une double approche. Si nous critiquons vivement les institutions publiques chargées d'assurer un environnement sain, nous souhaitons surtout leur renforcement. Une réelle volonté de la part du pouvoir politique sera nécessaire pour cela, afin de faire de la politique environnementale une priorité. Il faudra être à l'écoute des revendications locales des citoyens et des mouvements environnementaux, pour pouvoir articuler des politiques nationales ambitieuses. En effet, nous sommes profondément convaincus qu'un environnement sain est une condition impérative pour assurer la survie et le bien-être des tunisiens, aux niveaux personnel, sanitaire, social et économique.



Les luttes Socio-environnementales en Tunisie

Que sont les mouvements environnementaux en Tunisie ?

Romdhane BEN AMOR,
Chargé de communication du FTDES

INTRODUCTION GENERALE

Huit ans après la révolution de la liberté et de la dignité, les principales revendications en matière de justice sociale et de développement restent en suspens. Les réponses ont été différées, et les problèmes à la source de ces revendications se sont empirés. Malgré la succession des gouvernements et les nombreuses manifestations, les politiques publiques ont lentement reculé face à une vision néolibérale du rôle de l'État, qui a abandonné ses obligations sociales. Le conflit politique, en particulier au cours de la première phase qui a suivi la révolution, a imposé la priorité aux questions de sécurité, de libertés et de la vie civile et du fonctionnement de l'État, au détriment des droits économiques, sociaux, environnementaux et de développement. De nombreuses forces sociales se sont engagées pour ces droits dans une lutte laborieuse, sur le terrain, sur les réseaux sociaux et dans le champ médiatique, contre ceux qui refusent tout changement des choix économiques et sociaux actuels et leurs coûts élevés.

Nombreuses sont les forces qui ont réduit la révolution à la transition démocratique et ses mécanismes, et ont marginalisé tous les discours portant sur la transition économique et sociale. Ils ont fait de la Constitution un document rigide qui ne transfère pas les droits énoncés dans ce texte en des politiques qui les garantissent et les protègent.

Ces dernières années, les manifestations sociales ont subi de nombreuses transformations pour faire émerger de nouveaux mouvements sociaux (chômeurs, féministes, jeunes, environnementaux) avec de nouvelles formes de protestation (artistiques...), dans la rue comme sur internet et les réseaux

sociaux. Ces manifestations ont réussi à attirer de nouveaux acteurs avec des revendications différentes des mouvements sociaux classiques (tels les mouvements syndicaux). "Ces nouveaux acteurs ont développé des mécanismes de mobilisation, d'organisation et de protestation extérieurs aux cadres traditionnels des syndicats, des professions libérales ou des associations, qui ont renouvelé les formes de résistance civique et démocratique aux politiques néolibérales qui violent les droits économiques, sociaux et environnementaux"¹. Ces mouvements et campagnes sont caractérisés par des demandes spécifiques (le travail, le droit à l'eau, le droit à l'environnement...) dans un espace déterminé (pollution dans le golfe de Monastir, à Gabès, à Sfax, exploitation du sous-sol dans le bassin minier ou à Tataouine ...).

Ces nouveaux acteurs ont développé des mécanismes de mobilisation, d'organisation et de protestation extérieurs aux cadres traditionnels, qui ont renouvelé les formes de résistance civile et démocratique aux politiques néolibérales violant les droits économiques, sociaux et environnementaux.

MOUVEMENTS DE PROTESTATION ET CAMPAGNES POUR LE DROIT A L'ENVIRONNEMENT

La protestation dans la mentalité tunisienne était principalement liée aux revendications économiques et sociales, en particulier celles liées à la détérioration des conditions de vie et au chômage. À la suite de l'élan de la rue et des changements observés dans le contexte post-2011, des manifestations sociales ont émergé avec la dimension environnementale, qui était auparavant l'apanage d'organisations et d'associations formées principalement par l'ancien régime. Le profil environnemental du bassin minier était l'un des titres de protestation de 2008, mais il n'était utilisé que comme outil de mobilisation et de pression pour la négociation, afin de recueillir principalement des revendications économiques et sociales. La situation environnementale dans le golfe de Monastir et ses répercussions sur la population et les pêcheurs avait également été une source de protestations

¹<https://ftdes.net/rapports/congresmvtssociaux.pdf>

importantes avant 2011, sous la supervision d'activistes des droits de l'homme et de syndicalistes, mais les autorités les ont rapidement réprimées².

Les manifestations environnementales se sont formées depuis 2011, suite aux conséquences négatives des choix économiques et sociaux sur l'environnement et dans le mouvement ciblant la reconnaissance des injustices du régime précédent, qui visait à supprimer toute revendication et protestation. La dose de liberté acquise a justement motivé l'initiative de s'attaquer à toutes les violations de l'environnement : des manifestations de la soif ont envahi la Tunisie en 2011 et 2012³ et ont formé le noyau de nouveaux mouvements et campagnes revendiquant le droit à l'environnement aux niveaux local et régional.

À la suite de ces transformations, plusieurs types de protestations environnementales ont vu le jour, variant entre des formes traditionnelles et radicales, caractérisées par des formes organisationnelles horizontales telles que des campagnes portées par la jeunesse et des mouvements de population spontanés.

FORMES ET MECANISMES DE PROTESTATION ENVIRONNEMENTALE

La diversité des actions de protestation environnementale va des manifestations aux campagnes en passant par les sit-in, les fermetures de routes et même les affrontements avec la sécurité. Les mouvements environnementaux ont suivi le reste des mouvements de contestation sociale dans leurs méthodes de travail (mouvements de chômeurs et mouvements de jeunes, etc.). Une de leur particularité réside cependant dans leur créativité, en termes de méthodes de mobilisation et de mécanismes de protestation. Ils ont utilisé les nouveaux codes de mouvements de jeunes, mais aussi les expressions des groupes de supporters sportifs, notamment avec les codes couleurs, souvent vives. Le jaune représente ainsi le mouvement

² Sur le désastre de Monastir et les actions entreprises depuis 2006, voir <http://ftdes.net/rapports/desastreecologiqueMonastir.pdf>

³ Voir <https://ftdes.net/rapports/soif.pdf>

environnemental de Sfax, le vert le bleu ou le rouge d'autres mouvements, et la campagne Stop Pollution à Gabes a son symbole facilement repérable (masque à gaz). Les formes de protestation environnementale ont varié :

- Manifestations spontanées et désorganisées : il s'agit de mouvements de colère qui surgissent rapidement en cas de violation (coupures d'eau, dégagement de gaz polluants, dépôt de margine...). Ils prennent généralement des formes non organisées et se caractérisent par une escalade rapide des modes d'action (manifestation puis blocage de route), un manque de cadrage et de coordination et une autorégulation rapide. Sa principale revendication sera de lever la violation et de récupérer leur droit. Ils peuvent se reproduire de manière répétée, mais seulement lorsque la violation est pressante (chaque été pour les coupures d'eau...).
- Manifestations organisées : les mouvements sociaux dotés d'une bonne capacité organisationnelle s'appuyant sur un effort collectif organisé et conscient. En grande partie, ces mouvements sont passés de manifestations spontanées périodiques à un puissant mouvement organisé avec des stratégies médiatiques pour mobiliser et plaider en faveur de manifestations et événements planifiés.

La grande majorité des protestations environnementales sont des manifestations spontanées et relativement désorganisées, qui répondent à un problème immédiat. Il faut remarquer que, comme la majorité des mouvements en Tunisie, c'est dans le gouvernorat de Kairouan que ces protestations sont les plus nombreuses. Les protestations liées à l'environnement (hors eau et électricité) entre janvier et septembre 2019 se trouvent d'abord dans ce gouvernorat (116 mouvements, 42%) puis à Sfax (29 mouvements, 11%) et Gabès (25 mouvements, 9%), où il existe des mouvements plus structurés et réguliers. Ensuite suivent Mahdia (18), Nabeul (14), Siliana et Sousse (11). Ainsi, les mouvements liés à l'environnement sont concentrés dans les zones côtières et industrielles, plus soumises aux pollutions, et à Kairouan où le problème des margines est aussi source de nombreuses protestations. Au cours de l'été 2019 (juin juillet août), 39% des mouvements liés à l'eau et à l'électricité se sont concentrés à Kairouan, loin

devant Gafsa (13%) et Sidi Bouzid (10%)⁴. Les problèmes liés à l'eau sont graves à Kairouan en dépit de ressources importantes, mais pas nécessairement plus que dans d'autres gouvernorats. C'est plutôt la multiplicité de mouvements isolés, sur des problèmes ponctuels, qui est à remarquer. Cette dynamique est caractéristique pour nombre de mouvements, qui demeurent spontanés et ponctuels. Au contraire, les mouvements et campagnes structurées, s'ils naissent de mouvements ponctuels de colère, parviennent à durer dans le temps et avoir un discours plus structuré. Ils se structurent progressivement, de manière autonome et horizontale, en essayant d'avoir un fonctionnement très démocratique et participatif, pour lutter dans la durée contre un problème. Concrètement, on remarque que la structuration en mouvements durables s'opère dans les zones côtières : Kalaa Sghira (Sousse), Sfax, Gabès, Agareb (Sfax)... Ils peuvent cohabiter avec des mouvements citoyens plus spontanés, comme à Gabès par exemple. Ces mouvements structurés ont la capacité d'anticiper les problèmes et de faire de la pression politique en amont des décisions. Le cas de Gafsa est intéressant, puisque le 20 juin 2019 a eu lieu une manifestation régionale commune, sous la bannière de la campagne Zateshtouna (vous nous avez assoiffés). Cependant, il est encore trop tôt pour parler de mouvement structuré, puisque cette campagne reste pour le moment restreinte aux problèmes d'eau de l'été. Elle constitue peut-être les prémices de mouvements regroupant l'ensemble des activistes de la région, qui se sont organisés depuis 2018 et le Forum régional de la justice environnementale en comité régional de l'environnement.

On peut expliquer cette différence de structuration entre la côte et l'intérieur du pays par plusieurs raisons. D'abord, les pollutions industrielles sont plus importantes dans les zones côtières dont le développement a été axé vers l'industrialisation. Elles vivent donc dans une certaine mesure une pollution plus durable, d'autant que les gouvernements ne comptent pas faire varier le modèle de développement. Mais, paradoxalement peut être, cette industrialisation permet aux habitants de revendiquer leur droit à un environnement sain. La fin de la pollution ou la fermeture d'usines ne signifie

⁴ Sur 119 mouvements recensés, 46 à Kairouan, 15 à Gafsa, 12 à Sidi Bouzid.

pas l'arrêt de toutes les activités économiques. A Gafsa, il est impossible de demander à fermer la CPG tant toute l'activité économique est tournée vers cette compagnie. Ainsi, les revendications strictement environnementales sont plus rares, et sont plus tournées vers l'emploi, qui demeure pour beaucoup la priorité. A Kairouan, la priorité reste la mise en place d'infrastructures (d'accès à l'eau, d'assainissement, de gestion des déchets...). Ainsi, les mouvements ne peuvent être que plus individualistes et locaux. De plus, la prospérité économique relative des côtes leur permet d'avoir plus de ressources (matérielles, de temps, de personnes, financières, de compétences) pour structurer un mouvement efficace sur le long terme.

Ces mouvements et campagnes ont adopté différentes formes d'action pour protester : des rassemblements dans des espaces symboliques (rue principale, administrations...), l'utilisation massive des réseaux sociaux et de ses outils de communication, de mobilisation et de rassemblement, qui ont donné une grande force aux mouvements et la capacité de faire participer tout le monde dans la réalisation des tâches. Ce sont typiquement les mouvements Stop pollution⁵ ou Yezzi⁶, inspirés par les stratégies de mouvements de protestation sociale et de jeunesse (7at ena 7ara9t markez - Moi aussi j'ai incendié un commissariat et Manish Msemah – Je ne pardonne pas, entre autres), bien que chacun garde ses particularités en fonction de ses revendications et de l'espace spécifique de protestation, qui constituent leur identité singulière. Certains mouvements ont aussi déplacé leurs manifestations dans les centres urbains pour attirer l'attention et intensifier la pression.

ACTEURS AU SEIN DES MOUVEMENTS SOCIO-ENVIRONNEMENTAUX

Les mouvements environnementaux sont des cadres qui ont réussi à réunir différents groupes sociaux, des classes aisées et professeurs jusqu'aux catégories les plus vulnérables. Ils sont caractérisés par l'implantation locale, qui favorise cette diversité de profils, la création des liens sociaux entre acteurs (mouvements de citoyens locaux), et permet de créer davantage de dynamiques au niveau local et régional, notamment au sein des petites et

⁵<https://ftdes.net/ar/2654-2/>

⁶<https://ftdes.net/1517-2/>

moyennes villes (Gafsa, Gabes, Sfax, Kalaa...). Les mouvements environnementaux se sont liés et ont créé des solidarités, y compris à travers le soutien d'organisations de la société civile et des médias, et malgré leur forte dimension locale et régionale. Les leaders au sein de ces mouvements sont caractérisés par le mérite et la capacité de se mobiliser, de se renforcer entre eux et d'élargir la base de soutien. D'autre part, la solidarité entre les acteurs sociaux et les mouvements environnementaux est évidente du fait de leur implantation sur le terrain, ce qui les pousse aussi à adopter une rhétorique émotionnelle de la foule, jusque dans leurs noms : tu nous étouffes (ta5ane9na - pollution des déchets à Jerba), vous nous avez assoiffés (3ateshtouna – coupures d'eau à Gafsa), ça suffit (yezzi – pollution à Sfax), je ne suis pas une décharge (Manish Msab – déchets à Agareb).

MODES D'ACTION DES MOUVEMENTS SOCIO-ENVIRONNEMENTAUX

Certains mouvements et manifestations environnementaux ont misé sur leur implantation locale et ont mobilisé les habitants afin de renforcer la mobilisation et faire passer leur message, et ont pu améliorer leurs modes d'action, entre l'occupation de l'espace et la communication. Certains ont ainsi réussi à créer une réelle stratégie de mobilisation et de communication et à créer des campagnes de soutien, passant par des moyens artistiques. D'autres sont restés locaux et ponctuels. Différents moyens ont pu être mobilisés :

- Couper avec les mécanismes traditionnels d'organisation de partis et d'associations et concevoir de nouvelles formes et de nouveaux cadres de discussion et de prise de décision.
- Construire des stratégies de communication, mobilisation et soutien.
- Travailler directement sur le terrain avec les victimes d'injustices et de violations.
- Utiliser des technologies modernes (internet, photos, vidéos et visuels) pour les médias et le public.
- Élargir la base de soutien à travers les organisations civiles et politiques.

- Engager le contact ou la confrontation médiatique, juridique, et sur les réseaux sociaux, que ce soit conformément à la tactique de la campagne ou par la force des événements.

CONCLUSION

Il est prématuré de juger des effets des campagnes et des mouvements environnementaux sur l'établissement des droits constitutionnels et sur le mode de développement polluant. Cependant, malgré les difficultés rencontrées par les campagnes, l'irrégularité de ses actions, sa dispersion géographique, et sa faible capacité d'unification nationale, il est aujourd'hui possible de souligner que ces mouvements ont réussi à transformer l'espace public, dans un processus de résistance dans les sphères réelles et virtuelles. Ils ont articulé un discours visant à résoudre les violations de l'environnement, par la critique de l'État et du secteur privé. Ils révèlent le vide politique et l'absence de toute stratégie de l'État visant à consacrer les droits constitutionnels à l'environnement. Ces manifestations et campagnes sont donc des mouvements essentiels, localement et régionalement, pour obtenir des victoires et servir de pression pour une alternative économique et sociale garantissant la justice environnementale.

Le village de Ouerfella et ses problèmes de rattachement au réseau d'assainissement

Mohamed Ali OUERD

*Habitant de Ouerfella Chébika
Kairouan*

Le village de Ouerfella se situe à 3 km de la commune de Chébika, tout près de la route nationale N°12 et souffre de plusieurs maux environnementaux, sanitaires et économiques (jeunes chômeurs).

Vers la fin de l'année 2018, nous étions heureux à l'annonce des travaux de rattachement de la délégation de Chébika avec le réseau d'assainissement, mais quand les travaux ont atteint notre village, nous avons été surpris par les propos de l'entrepreneur en charge du chantier, qui nous a informés que le village n'était pas inclus dans le projet.

Tous les habitants ont été indignés, et nous sommes donc allés rencontrer le délégué de Chébika, qui assure l'intérim du maire. Nous n'avons reçu que de faux espoirs et des mensonges. Nous nous sommes donc retrouvés obligés de bloquer les travaux, ce qui a eu comme conséquence la convocation devant le juge de certains d'entre nous, sous l'accusation d'entraver la liberté de travail.

Vu que notre quête est légitime, nous avons contacté le FTDES section Kairouan le 18 juin 2018 qui nous a soutenus dans notre lutte pour un environnement sain. Des vidéos ont été tournées avec des prises de photos pour appuyer notre cause. Des médias ont été alertés et des pressions ont été exercées sur certains responsables. Toutes ces actions ont permis de tenir des réunions de négociation dans lesquelles nous avons pu réclamer nos droits.

Le 19 décembre 2018, grâce aux efforts des habitants, des médias et du FTDES section Kairouan, nous avons reçu l'accord pour que le village de Ouerfella soit relié au réseau d'assainissement de Kairouan. Les travaux sont maintenant entamés. Nous remercions tous ceux qui nous ont aidés dans cette lutte pour garantir notre droit à un environnement sain.

La campagne #ManichMsab à Agareb

Thameur BEN KHALED

*Habitant de Agareb et militant de la
campagne Manish Msab*

L'environnement est devenu la nouvelle ligne de front des défenseurs des droits de l'homme, en particulier parce que les jeunes sont devenus conscients que leurs droits doivent être arrachés et non reçus comme des cadeaux, et qu'ils doivent combiner force et pression sans sombrer dans le chaos et menacer la sécurité publique... Cette vision a rassemblé le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et le mouvement Manich Msab (Je ne suis pas une décharge) qui a commencé à exprimer spontanément la position d'un groupe de jeunes qui refusent la pollution systématique, considérée par ces militants comme un terrorisme environnemental.



Comment ce mouvement est-il né? Quelles sont ses démarches? Quel a été son impact sur la société et dans quelle mesure peut-il être évalué sur les réalités sociétales et sociales ?

LA NAISSANCE DU MOUVEMENT

Pendant des années, des jeunes de la région passaient leur temps dans des cafés à insulter le présent et à maudire le futur. Ils assistent impuissants aux enterrements et recensaient les morts dues à des maladies soudaines et malignes, les handicaps, les difformités. Mais au centre de la souffrance naît de l'espoir. La Mona Lisa de la pollution a été réalisée par l'artiste Mohamed Mamoun Ajami. Il a représenté une cité, entre les mains de politiciens et de

hauts fonctionnaires qui polissent et blanchissent les catastrophes, tout en laissant la ville saigner, mourir et tuer ses enfants.

Dans un mouvement symbolique, le jeune Sabri ben Nasser a planté un arbre au-dessus d'une bouche d'égout, qui inonde la rue d'eaux usées, source d'odeurs qui hantent toute une population, en plus de l'odeur de la décharge des ordures ménagères et des décharges des aléatoires des usines. S'en est suivi la création d'une page Facebook rassemblant différentes idéologies, puis le mouvement [#Manish Msab](#) a été lancé. Cette campagne ne reconnaît ni orientations politiques ni différences sociales, elle regroupe tout le monde. Son seul ennemi est la pollution et le dégagement des odeurs désagréables qui s'attaquent au bien être des habitants chaque nuit.



METHODES ET DEMARCHES DE LA PROTESTATION

Une multiplication des efforts s'est vite avérée nécessaire, en raison du manque de conscience de la gravité de la situation et du désintérêt des autorités locales, régionales et nationales, notamment après confirmation de la présence et de la dangerosité de gaz qui dépassent le taux autorisé et constituent une menace pour la population, tel que le sulfure d'hydrogène, par le rapport du laboratoire mobile de l'Agence Nationale pour la Protection de l'Environnement (ANPE). Tous les arts et les efforts ont donc été étroitement liés pour éduquer le citoyen et attirer son attention, sans pour autant provoquer le chaos.



Le théâtre est allé directement dans la rue. Il a produit le choc nécessaire pour briser le silence, le tabou de la pollution. Réalisé des mains des jumeaux Chokri et Sami Bahri, il a représenté une jeunesse mourante, dépendante des vendeurs d'oxygène et des médecins itinérants, à travers différentes scènes théâtrales dans lesquelles les héros étaient des femmes, des jeunes, des personnes âgées et des enfants... D'autres scènes représentatives ont été jouées : Miss Sfax, alias Aya Ben Sultana, s'est mise en scène dans son costume, au sein de la pollution, avec l'aide de l'artiste plasticienne Aida El Kacho. De nombreux citoyens, conscients de la gravité de la situation et de l'importance de la réaction, ont soutenu et sont venus assister à cette scène hors du commun, reflétant l'imminence de la mort. Cette performance a uni les citoyens, à l'inverse de la première performance théâtrale qui avait reçu des critiques.



Dans les révolutions, nous constatons toujours que certaines personnes exercent un fort pouvoir pour retenir le changement, en le freinant délibérément. Ces personnes sans éthique et sans principes ne cherchent que leurs étroits intérêts. Vous les trouverez parmi les sceptiques, les menteurs, les provocateurs et les traîtres à la cause.

Malgré toutes ces premières actions, nous avons remarqué que ce n'était pas suffisant. Il était trop tard, et il y avait de nouveau des victimes de la pollution. Par conséquent, nous avons entrepris de rappeler l'urgence aux habitants avec la présentation d'un film documentaire portant sur tous les aspects de la pollution et de ses causes, ainsi que l'utilisation de la technique de VAR utilisée dans le football, pour en revoir l'évolution.



Après avoir recueilli les informations et le diagnostic, nous sommes passés au stade de la résistance réelle. Nous avons collecté des signatures et nous avons porté plainte, en se basant sur l'article 45 de la constitution. Entre temps, le quatrième pouvoir, les journalistes et les médias, ont suivi l'évolution de la situation, ont relayé les pressions publiques, et ont couvert la mort d'une nouvelle victime de la pollution. Ainsi, le tribunal local a pris la responsabilité d'ordonner la fermeture immédiate de la décharge et de faire appel à des experts pour trouver des solutions à la pollution et au traitement des ordures.



Les résultats de cette campagne sont jugés positifs, malgré le mépris régional et national, qui semble considérer que cette région n'a aucun droit à la vie ou

n'appartient peut-être pas au pays tunisien. Nous avons dû lutter contre les opportunistes et ceux qui ont tenté de récupérer notre campagne, sans oublier les rumeurs, les déformations et les fausses allégations qui nous ont touchées.



L'espoir de la mise en œuvre de la décision de fermeture de la décharge, et la prise de conscience de la société civile de leurs droits, notamment le droit à la vie, demeure. Le mouvement #ManichMsab, n'est plus restreint à quelques activistes, mais il est devenu une idée à laquelle chaque citoyen conscient peut adhérer et par lequel chaque fonctionnaire honnête et conscient comprend que le droit à la vie et à un environnement sain passe avant tout. Quant à ceux que nous considérons comme des contre-forces, ils ne représentent que la danse du coq éborgné. Nous croyons en la question sans conditions ni dans le temps ni dans l'espace. La guerre contre le terrorisme environnemental se poursuivra peut-être pendant des générations, l'essentiel est que le message soit désormais passé et que le train ne s'arrête jamais. Ce message est dédié aux jeunes de Agareb victimes de la pollution, directement ou indirectement. Un remerciement spécial à tous les médias audiovisuels et numériques et aux associations, organisations et au Forum tunisien des droits économiques et sociaux, qui nous a soutenu et surtout pour le soutien moral qu'il nous a apporté, malgré les campagnes de dénigrement.

#ManichMsab



La perspective du FTDES dans le soutien aux mouvements

Charte du FTDES sur la justice environnementale

La question environnementale en Tunisie, malgré son importance, n'a pas été toujours considérée comme une priorité majeure qui nécessite un travail approfondi et l'adoption d'une politique de réconciliation avec notre environnement. Elle est toujours restée un sujet secondaire dans le débat public et l'action des gouvernements malgré les nombreuses violations enregistrées et les résistances qui s'organisent pour les dénoncer, notamment dans les zones où se concentrent les activités industrielles, comme le bassin minier où se trouvent à la fois la Compagnie de Phosphate de Gafsa et le Groupe Chimique Tunisien ainsi qu'à Gabès où la situation est celle d'une catastrophe environnementale continue.

L'approche de la justice environnementale que nous défendons repose sur son lien intrinsèque aux droits humains et aux droits économiques et sociaux, qui font partie de la troisième génération des droits humains. En particulier le droit à l'eau potable, le droit à vivre dans un environnement sain et le droit à la santé, ainsi que le droit à un développement soutenable sont au cœur de nos combats. Ces droits reposent sur la préservation de l'environnement. Ils sont des conditions à la dignité et la justice sociale, et représentent des enjeux de démocratie et de souveraineté. Ces droits sont garantis par la Constitution et doivent être l'objet d'une surveillance de la part de l'Instance du développement durable et des droits des générations futures.

Dans ce cadre, le travail du FTDES sur la justice environnementale veut mettre en relief l'environnement en tant que cause qui nécessite une mobilisation large, pour défendre les droits des citoyens et des générations futures. En partant d'un diagnostic objectif de la situation, le FTDES soutient les mouvements socio-environnementaux dans leurs revendications, exige le respect des lois par l'interaction avec les institutions, soutient des solutions à partir de la présentation des alternatives, et recourt à la justice lorsque les violations persistent.

Le FTDES revendique la justice environnementale à travers plusieurs constats :

- ✓ la situation environnementale actuelle est le résultat d'un modèle de développement qui ne tient pas compte des impacts de la pollution et de la surexploitation des ressources naturelles, considérant l'environnement comme un espace d'exploitation et d'extraction en négligeant les droits des générations futures.
- ✓ Ce modèle de développement mène à des pollutions locales et des problèmes globaux, en particulier le réchauffement climatique et la perte de biodiversité. Ces problèmes font perdre leurs moyens d'existence à de nombreux citoyens. La privation d'eau potable et la pollution de l'eau sont à ce titre emblématique.
- ✓ Le modèle de développement provoque des injustices environnementales en termes d'accès aux services de base tels que l'eau, l'assainissement et les déchets.
- ✓ La justice sociale est intrinsèquement liée à la justice environnementale.

Sur la base de ces constats, le FTDES considère donc que :

- ✓ la préservation des richesses naturelles et sa conservation est une obligation ; notre responsabilité est de la défendre à travers tous les instruments possibles.
- ✓ Son action passe en priorité par le soutien aux mouvements socio-environnementaux qui dénoncent l'exposition disproportionnée et non égale de certaines populations aux dégradations environnementales et pollutions, aux privations de ressources environnementales, en particulier de l'eau, et aux risques environnementaux, notamment sanitaires.
- ✓ Sa relation avec les organismes officiels est une relation basée sur la communication, l'échange et le cas échéant l'interpellation.
- ✓ Les pollueurs sont appelés à mettre fin à leurs violations et crimes environnementaux, par leurs propres moyens et sous la surveillance de l'Etat, et à s'ouvrir sur les alternatives proposées en interaction avec la société civile.
- ✓ L'impératif de l'emploi n'est pas contradictoire avec la préservation de l'environnement. Au contraire, la destruction de l'environnement mène à moyen ou long terme à la destruction des emplois de la majorité de la population, en plus de ses coûts sociaux déjà bien réels.

- ✓ La défense du droit de vivre dans un environnement propre est une responsabilité collective qui nécessite le rassemblement de tous les potentiels, notamment les associations de la société civile, sur la base du constat partagé de la dégradation de la situation environnementale à cause de choix politiques liés au modèle de développement.
- ✓ Il est nécessaire de s'ouvrir sur toutes les initiatives qui visent à défendre les droits environnementaux sur la base de l'échange, l'horizontalité et la démocratie.
- ✓ Il est impératif de concrétiser la gouvernance environnementale à travers l'ouverture et la transparence des institutions et le respect de l'état de droit (respect de la loi et des décisions de justice...).

Ainsi l'action du FTDES sur la justice environnementale doit passer par plusieurs modes d'action, en fonction des situations :

- ✓ la rencontre, l'accompagnement, le suivi et la publicisation des revendications des mouvements socio-environnementaux.
- ✓ La mise en réseau des mouvements entre eux et avec la société civile pour travailler et lutter conjointement.
- ✓ L'interaction avec les institutions compétentes afin qu'elles effectuent leur travail d'expertise, de contrôle et de sanction lors de violations environnementales et qu'elles rendent effectif le droit d'accès à l'information.
- ✓ L'interpellation des institutions sur leur action et leurs responsabilités.
- ✓ Un travail de recherche et de diagnostic sur les problèmes environnementaux locaux, régionaux et nationaux, à travers une expertise citoyenne capable d'armer les mobilisations et de favoriser des actions de sensibilisation et de plaider.
- ✓ Le recours à l'expertise scientifique indépendante lorsque celle-ci est nécessaire en cas d'inaction étatique, de manque d'information fiable, ou de besoins de recherches.
- ✓ Un travail de suivi des productions législatives et des politiques relatives à l'environnement en Tunisie et leur mise en application.
- ✓ L'action en justice en cas de persistance de violations environnementales, le soutien à la défense des mouvements socio-environnementaux lors de leur criminalisation.

Le droit d'accès à l'information : Entre les acquis et les lacunes d'application

Minyara MEJBRI

*Coordinatrice justice
environnementale à Kairouan*

La propagation de la corruption, la privation des droits et des libertés ainsi que l'absence de la confiance entre le citoyen et l'Etat sont des phénomènes qui ont marqué les gouvernements précédents. L'année 2011 a ainsi été un tournant historique pour que la société tunisienne puisse récupérer ses droits et sa liberté. La société civile a joué un rôle important dans ce changement radical, et notamment les associations comme « I WATCH » et Albawsala qui ont fait un grand travail sur la transparence et la démocratisation des institutions.

L'action de la société civile s'inscrit dans le respect des droits de l'homme, tels qu'inscrits dans un certain nombre des chartes internationales, comme l'article 19 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, ou l'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, « Toute personne a droit à la liberté d'expression. Ce droit comprend la liberté de rechercher, de recevoir et de communiquer des informations et des idées de toutes sortes, quelles que soient leurs frontières, soit par écrit, sous forme imprimée, ou bien sous forme d'art ou par tout autre moyen de son choix ». L'article 10 de la Convention des Nations Unies contre la corruption indique quant à lui que les administrations publiques doivent permettre aux citoyens d'obtenir des informations et à simplifier les procédures permettant d'exercer leurs droits, ce qui permet de renforcer la transparence des administrations publiques et de lutter contre la corruption.

Le décret n° 41 de 2011 du 26 mai 2011, concernant l'accès aux documents administratifs des structures publiques, est le premier texte permettant l'accès à l'information. Il devient un principe constitutionnel dans la Constitution de 2014, dont l'article 32 dispose que « l'État garantit le droit à

l'information et le droit d'accès à l'information », et l'article 15 que « l'administration publique, au service des citoyens et de l'intérêt public, s'organise et fonctionne conformément aux principes de neutralité, d'égalité et de continuité des services publics, ainsi qu'aux règles de transparence et d'intégrité. »

La loi n ° 22 du 24 mars 2016, ratifiée par l'Assemblée du peuple le 11 mars 2016, porte sur le droit d'accès à l'information et garantit le droit de chacun d'accéder aux documents administratifs et aux structures publiques et institue une procédure détaillée. Ses objectifs sont la transparence et la responsabilité, notamment en ce qui concerne « la conduite des installations publiques, l'amélioration de la qualité du service public, la promotion de la confiance dans les structures régies par les dispositions de la présente loi, l'appui à la participation du public à l'élaboration des politiques publiques, ainsi que le suivi et l'évaluation de leur mise en œuvre et la recherche scientifique ».

PROCEDURES DE LA DEMANDE D'ACCES A L'INFORMATION

✓ Comment accéder à l'information :

Conformément à l'article 1 de la loi n ° 22 de 2016 et à l'article 32 de la Constitution de la République tunisienne de 2014, toute personne physique ou morale peut demander l'accès à l'information. La demande d'accès à l'information est présentée de deux manières:

- La demande écrite du demandeur d'informations sur papier et conformément aux dispositions des articles 10 et 12 de la Loi organique n ° 22 de 2016 doit comprendre les textes obligatoires suivants: nom, prénom et adresse de la personne physique, dénomination sociale et siège de la personne morale, ainsi que des éclaircissements concernant les informations requises et la structure concernée.
- Soit par le développement d'un formulaire administratif téléchargeable et exploitable placé dans le domaine public.

مطلب الغالب إلى المعلومة (1)
البن رقم 1/2008 المؤرخ في 04 أيار 2008

1 - بيانات عامة لمطلب المعلومة (2)

<input type="checkbox"/> شخص طبيعي	
الاسم واللقب:	رقم وثيقة الهوية (3):
المكان:	
الهاتف:	البريد الإلكتروني:
<input type="checkbox"/> شخص معاق	
اسم المؤسسة:	
عنوان مقر المؤسسة:	رقم وثيقة الهوية (4):
اسم المسئول القانوني ورقبه (بعد الإقتضاء):	الهاتف:
البريد الإلكتروني:	

2 - المعلومة المطلوب الغالب إليها:

الولاية	الهاتف الإلكتروني للمكتب	المرجع الإداري (م)

3 - الصورة المطلوبة للغالب إلى المعلومة:

التفصيل على المعلومة على غير الحال:

التفصيل على نسخة ورقية:

التفصيل على نسخة إلكترونية من المعلومة:

التفصيل على مقتطفات من المعلومة:

توقيع المطلب: _____

ملاحظات:

ملاحظات

ملاحظات إضافية:

المرجع المسجل للمكتب يتسلمه مطلب الغالب إلى المعلومة الإدارية: _____

اسم المطلب إلى: _____

التاريخ: _____

الإحداثيات: _____

(1) - طلب الحصول على المعلومة (2) - طلب الحصول على نسخة إلكترونية من المعلومة (3) - رقم بطاقة الهوية الوطنية (4) - رقم بطاقة الهوية الوطنية (5) - رقم بطاقة الهوية الوطنية أو جواز سفر بالمملكة المغربية

Formulaire de demande d'accès à l'information

La demande doit aussi déterminer comment accéder à l'information (accès à l'information sur place, obtention d'une copie papier ou électronique ou d'extraits de l'information), sachant que le demandeur n'est pas obligé de justifier sa demande.

Si la demande d'accès ne contient pas les données susmentionnées, l'aide chargé de l'accès aux informations informe le demandeur par écrit au plus tard quinze (15) jours à compter de la date de réception de la demande.

La demande peut être déposée directement au bureau des saisies contre un récépissé délivré à cet effet ou par courrier sécurisé, télécopie ou courrier électronique, mentionnant une "demande d'accès à des informations", avec accusé de réception.

✓ Exceptions à l'accès à l'information :

Une demande d'accès à l'information ne peut être refusée que si elle porte atteinte à la sécurité publique, à la défense nationale ou aux relations internationales ou au droit des tiers de protéger leur vie privée, leurs données personnelles et leur propriété intellectuelle.

Aussi, l'accès à l'information n'inclut pas de données sur l'identité des personnes qui ont fourni des informations dans le but de signaler des abus ou des cas de corruption.

✓ Tarifs nécessaires pour l'accès à l'information :

Tout le monde a le droit d'accéder gratuitement à l'information. Toutefois, si la fourniture des informations nécessite une somme de dépenses, le demandeur doit être informé au préalable de la nécessité de payer, à condition que celle-ci ne dépasse pas les dépenses réelles engagées par la structure concernée.

✓ Délais pour répondre à la demande d'accès à l'information :

La demande d'accès aux informations doit recevoir une réponse dans **les vingt (20) jours** à compter de la date de réception de la demande ou de la date de sa rectification, conformément aux articles 14 à 22 de la loi n ° 22 de 2016.

Si la demande d'accès à l'information a des conséquences sur la vie ou la liberté d'une personne, l'organisme concerné est tenu de veiller à y répondre, par tout moyen laissant une trace écrite et immédiatement, à condition de ne pas dépasser le délai de quarante-huit (48) heures à compter de la date de présentation de la demande et de motiver le rejet.

48
Heures

Lorsque la demande porte sur l'obtention ou la consultation de plusieurs informations détenue par le même organisme les délais peuvent être prolongés de dix (10) jours avec notification au demandeur d'accès.

10

Jours

Si la demande a pour objet, la consultation de l'information sur les lieux, l'organisme concerné doit répondre dans un délai de dix(10) jours, à compter de la demande de réception de la demande ou de celle de sa correction.

+ 10

Jours

Dans le cas où l'information de demande est détenue par un organisme autre que celui auprès duquel le demandeur s'est adressé le chargé d'accès doit informer le demandeur de son incompétence ou du transfert de sa demande à l'organisme concerné et ce dans un délai maximum de cinq (5) jours à compter de la date de réception de la demande.

05

Jours

LES PROCEDURES DE PLAINTE ET DE RECOURS

En cas de rejet par l'organisme concerné, le demandeur d'accès à l'information peut faire un recours auprès du chef de l'organisme concerné en soumettant une demande de plainte à travers un formulaire mis à sa disposition sur le site web de l'organisme concerné ou éditer la demande sur un papier ordinaire. Puis, le dépôt se fait, soit directement chez le bureau d'ordre contre la délivrance obligatoire d'un récépissé, soit par lettre recommandée, par fax ou par courrier électronique.

مطلب تنظيم لدى رئيس الهيكل
(يتعلق بمطلب نفاذ إلى معلومة)

(الصادر: 01/01/2016 عدد 22 لسنة 2016 في 24 مارس 2016 والمتعلق بالحق في المعرفة في الشفافية)

1. مرجع مطلب النفاذ إلى معلومة: عدد: تاريخ:

2. الإحداثيات الخاصة بالمنظّم:

شخص طبيعي
- الاسم واللقب:
- العنوان:
- الهاتف:
- العنوان الإلكتروني:

شخص معنوي
- السببية الاجتماعية:
- عنوان المقر الاجتماعي:
- الهاتف:
- العنوان الإلكتروني:

3. سبب المطلب:

رفض مطلب الحصول على المعلومة
 عدم تلقي رضى إجابة المطلب
 عدم الرد على مطلب في الأجل القانونية
 سبب آخر، (الكتابة):

عدم إجابة المعلومة وفق الصيغة التي تم تحديدها في المطلب
 اشتراط دفع معلوم مصنف مقابل الحصول على المعلومة

في: (مضاد لتنظيم)

وصول إلى إيداع مطلب تنظيم لدى رئيس الهيكل
الرقم الرسمي: التاريخ الإيداع:
المسماة (إذ وجدت):

التقديم

*الرجوع للمجلة رقم 01/01/2016 عدد 22

Demande de plainte

Selon l'article 29 de la loi organique n° 2016-22 du 24 mars 2016, relative au droit d'accès à l'information, le demandeur d'accès à l'information insatisfait de la décision prise au sujet de sa demande, peut faire un recours gracieux auprès du chef de l'organisme concerné dans un délai ne dépassant pas les vingt (20) jours suivants la notification de la décision.

Le chef de l'organisme est tenu de lui répondre dans les plus brefs délais possibles à condition de ne pas dépasser un délai maximum de dix (10) jours à compter de la date du dépôt de la demande en révision.

- Le silence du chef de l'organisme concerné, pendant ce délai, vaut refus tacite.
- Le demandeur d'accès à l'information peut faire un recours directement auprès de l'instance d'accès à l'information mentionnée à l'article 37 de la présente loi.

Et l'article 30 dispose qu'en cas de refus de la demande par le chef de l'organisme concerné ou en cas de défaut de réponse de sa part à l'expiration du délai de dix (10) jours à compter de la date de réception de la demande de révision, le demandeur d'accès peut interjeter appel devant l'instance d'accès à l'information, et ce, dans un délai ne dépassant pas les vingt (20) jours à compter de la réception de la décision du refus du chef de l'organisme ou de la date du refus tacite.

- L'instance statue sur le recours dans les plus brefs délais à condition de ne pas dépasser les quarante-cinq (45) jours à compter de la réception de la demande de recours, sa décision est contraignante pour l'organisme concerné.
- Le demandeur d'accès ou l'organisme concerné peuvent interjeter appel contre la décision de l'instance chargée d'accès à l'information, auprès du tribunal administratif, dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de notification de cette décision.

L'EXPERIENCE DE L'EXERCICE DU DROIT D'ACCES A L'INFORMATION DU FORUM TUNISIEN POUR LES DROITS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX

Dans le cadre du projet de justice environnementale lancé depuis mars 2018, le Forum tunisien des droits économiques et sociaux, et à travers ses différentes sections, a essayé d'exploiter l'adoption de la loi de l'accès à l'information en déposant plusieurs demandes :

- **Section Kairouan** : 8 demandes d'accès à l'information, 2 plaintes. 6 demandes ont été acceptées, dont 2 après plainte et 2 sont restées sans réponse.

Les administrations ciblées sont :

- **Agence Nationale de Protection de l'Environnement**, classée 5ème dans la liste noire (parmi les départements les moins coopératifs) selon le rapport de l'WATCH "Accès à l'information entre le droit et les défis de la mise en œuvre, Tunisie 2018". Nous avons déposé quatre demandes parmi lesquelles deux

seulement ont été acceptées. Une troisième demande a été satisfaite après trois procédures consécutives, puis l'envoi d'une plainte. Lors de la première demande, nous avons également constaté que les employés ignoraient cette loi et refusaient de l'appliquer sans l'autorisation du directeur. Nous avons donc essayé de contacter le responsable à plusieurs reprises. Par la suite, malgré l'obtention de certaines informations, nous avons remarqué qu'elles étaient dans la plupart des cas soit incomplètes soit falsifiées. Nous avons également noté que les articles 6 et 7 ne sont pas respectés au niveau de la publication et la mise à jour des informations sur le site web de l'administration concernée. Les sites web de l'ANPE ne contiennent aucune référence à la loi d'accès à l'information, ni sur les procédures ou les points de contact chargés de l'accès à l'information, qui doivent être indiqués selon l'article 32 de la loi.

- La deuxième administration est la **Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux** région de Kairouan (SONEDE): Une seule demande a été soumise. La réponse a été reçue après l'expiration du délai tout en nous informant des raisons du délai: la demande a d'abord été adressée à l'administration générale pour obtenir l'autorisation de répondre.
- **Commissariat Régional au Développement Agricole de Kairouan**: une demande a été déposée sans réponse et nous ne poursuivons pas la procédure judiciaire car toutes les informations que nous recherchons sont publiées sur le site web du CRDA.
- **Le Commissariat Régional de l'Education** : une demande d'accès portant sur le nombre d'écoles qui ne sont pas liées à la Sonede. Nous avons reçu la réponse dans les délais acceptables.
- **la Société Tunisienne de l'Electricité et du Gaz (STEG)** Kairouan: Une demande a été soumise sur les dettes des Groupements de Développement Agricoles (GDA), mais elle est restée sans réponse. Nous avons donc envoyé une plainte, et avons en parallèle contacté directement le responsable du district pour nous aider à obtenir l'information. Ce dernier nous a permis d'obtenir rapidement l'information et a justifié le retard par l'ignorance de la loi au sein de la structure. C'était la première demande reçue par le district.
- **Section du Bassin Minier**: Trois demandes concernant les interruptions fréquentes de l'eau potable à Redeyef ont été adressées au district de la

Sonede de Gafsa, mais sont restées sans réponse. Une autre demande a été adressée à la CPG pour obtenir le document concernant sa politique environnementale et est toujours sans réponse malgré leur 4ème rang sur la liste blanche (liste des administrations les plus réactives pour répondre aux demandes d'accès à l'information) selon le rapport de I WATCH. Une autre demande a été envoyée au **Groupe chimique tunisien** pour obtenir une copie de l'étude d'impact sur l'environnement de la deuxième unité du groupe chimique de Mthilla, mais reste aussi sans réponse. La section du Bassin minier n'a pour l'instant pas entrepris de recours supplémentaires.

CONCLUSION

A partir de notre expérience dans les gouvernorats de Gafsa et Kairouan, nous pouvons dresser plusieurs constats. D'abord, des parties importantes de la loi ne sont pas appliquées dans la majorité des administrations régionales. Aucun agent n'est responsable de l'accès à l'information, ce qui se traduit par un manque d'accès à l'information dans les administrations régionales où l'on ignore complètement la présence de cette loi. Ce manquement est en contradiction avec l'article 32 de la loi organique n ° 22 de 2016 : « Tout organisme assujéti aux dispositions de la présente loi, doit désigner un chargé d'accès à l'information et son suppléant par décision prise à cet effet, comportant les principales données permettant d'identifier leurs identités, leurs grades et leurs emplois fonctionnels ». De même la plupart des administrations n'appliquent pas la partie II de la Loi organique n ° 22 de 2016 qui les obligent à diffuser publiquement leurs informations et notamment celles ayant fait l'objet d'une demande d'accès à l'information.

En outre, l'ignorance des détails de l'application de cette loi par les employés, notamment ceux chargés de la réception des citoyens, peut être problématique. A la Commission régionale de la santé de Kairouan, l'agent n'a pas accepté de prendre la demande sans l'autorisation du chef de secteur.

D'autre part, la centralisation dans certaines administrations est un problème majeur. Elles ont parfois des difficultés dans la diffusion de l'information à cause de leur dépendance à d'autres gouvernorats ou à l'administration

centrale. Elles sont incapables de prendre des décisions ou même d'appliquer directement les lois. Par exemple, le district de la Sonede de Kairouan n'est qu'une filiale subordonnée au siège de Sousse, et ne prend aucune décision seul.

Au vu de l'expérience des sections du FTDES, nous pouvons toutefois constater qu'une sorte d'apprentissage s'effectue au sein des administrations lorsqu'elles sont sollicitées. Les problèmes mentionnés ci-dessus provoquent des retards, mais à force de contacts directs, de demandes répétées et de recours, il est possible d'obtenir la majorité des informations. Cependant, la délivrance d'informations complètes dans les délais prévus par la loi demeure une exception (1 cas seulement sur 13).

La loi de l'accès à l'information reste un acquis très important et un pilier dans la création de l'Etat de droit et de la transparence, malgré une application imparfaite et les difficultés affrontées dans plusieurs administrations. Elle nécessite une utilisation et une veille continue de la société civile afin d'améliorer l'application de cette loi, pour que la diffusion de l'information devienne la règle générale et non l'exception.

REFERENCES :

Décret-loi n° 2011-41 du 26 mai 2011, relatif à l'accès aux documents administratifs des organismes publics,

http://www.legislation.tn/fr/detailtexte/D%C3%A9cret-loi-num-2011-41-du---jort-2011-039_2011039000412?shorten=VIGI

Loi organique n° 2016-22 du 24 mars 2016, relative au droit d'accès à l'information http://www.legislation.tn/fr/detailtexte/Loi-num-2016-22-du-24-03-2016-jort-2016-026_2016026000221

Accès à l'information : entre le droit et les défis de la mise en œuvre, rapport de 2018 de l'organisation I Watch. <https://www.iwatch.tn/ar/article/623>

Convention des Nations Unies contre la corruption

https://www.unodc.org/documents/treaties/UNCAC/Publications/Convention/08-50027_F.pdf

Pacte international relatif aux droits civils et politiques

http://www.unesco.org/education/pdf/SOCIAL_F.PDF

Déclaration universelle des droits de l'homme

https://www.ohchr.org/EN/UDHR/Documents/UDHR_Translations/frn.pdf



Analyses sectorielles : l'eau et les déchets.

La soif en Tunisie : fausses politiques et absence de vision

Minyara MEJBRI

*Coordinatrice justice
environnementale à Kairouan*

Rabah BEN OTHMANE

*Coordinateur justice
environnementale à Gafsa et au
Bassin Minier*

Le droit à l'eau potable est l'un des droits fondamentaux, considéré comme un élément indispensable pour garantir la justice sociale, économique et sanitaire. Tous les pactes internationaux ont insisté sur ce droit.

Dès 1977, lors de la conférence intergouvernementale sur l'eau des Nations Unies, à Mar Del Plata en Argentine, il a été affirmé le principe fondamental selon lequel « tous les peuples, quel que soient leur niveau de développement et leur situation sur les plans sociaux et économiques, ont le droit à un accès à un approvisionnement en eau potable de qualité et de quantité suffisante pour satisfaire leurs besoins essentiels ».

La Tunisie a ratifié les pactes et les conventions internationales pour garantir la dignité du citoyen tunisien et pour consolider ses droits économiques et sociaux. Ainsi, la constitution de la deuxième république a insisté dans son article 44 sur le droit à l'eau. Malheureusement, la souffrance du tunisien va s'aggravant à cause de l'absence de justice sociale. De même, la privation de l'eau potable a touché plusieurs régions à cause de l'absence de la bonne gouvernance, qui reflète l'absence de vision politique pour réformer le système de la desserte de l'eau, qui souffre des problèmes structurels.

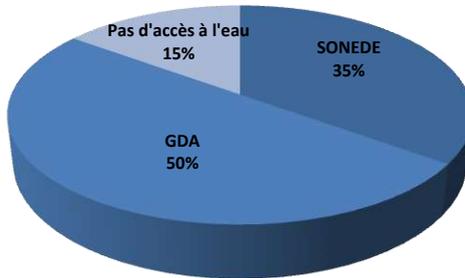
Ainsi, les mouvements sociaux qui refusent cette situation et revendiquent le droit à l'eau potable se sont propagés dans la majorité des gouvernorats. Ils

sont particulièrement nombreux à Kairouan et Gafsa, où le FTDES travaille directement avec eux⁷.

PROBLEMES DE L'EAU A KAIROUAN

Dans le gouvernorat de Kairouan, la desserte de l'eau se fait de deux manières. L'une à travers la Société nationale d'exploitation et de distribution des eaux (Sonede) qui couvre presque 98% des zones urbaines mais ne dépasse pas 35% de taux général de desserte en milieu rural. L'autre, à travers les groupements de développement agricole (GDA), au nombre de 154, avec un taux de desserte de 50% en zone rurale. 60 000 habitants sont quant à eux totalement privés d'eau potable (ils se trouvent à plus d'1 km du point d'eau le plus proche)⁸. De plus, les coupures sont extrêmement fréquentes et dépassent parfois 6 mois successifs à cause des problèmes structurels et financiers.

Taux général de desserte en eau en milieu rural à Kairouan



Malgré l'échec de ce système, l'Etat continue à suivre, depuis les années 90, des solutions vaines qui ne peuvent résoudre le problème d'une manière radicale. En fait, son rôle se résume dans la médiation entre les GDA et la STEG

⁷ A l'été 2019, on a recensé 46 mouvements liés à l'eau et l'électricité à Kairouan et 15 à Gafsa pour les mois de juin juillet et août sur 119 mouvements au niveau national, soit les deux gouvernorats avec le plus de mouvements liés à ce problème (données de l'Observatoire Social Tunisien).

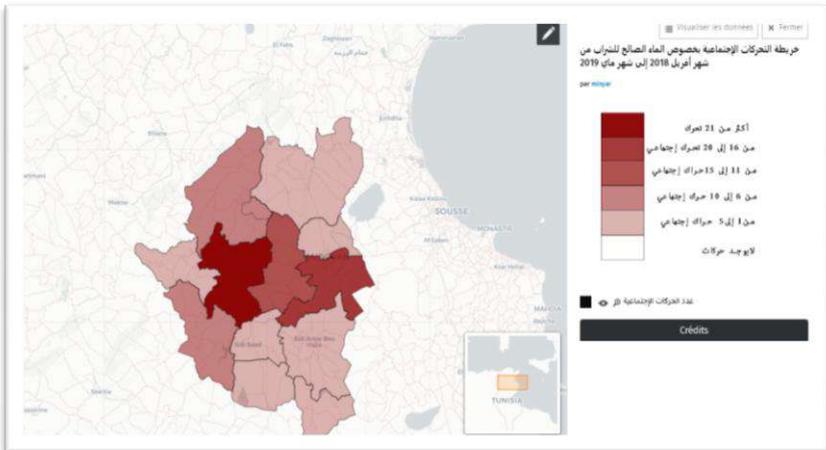
⁸ Toutes les données proviennent du Commissariat Régional de Développement Agricole (CRDA) de Kairouan http://www.crda-kairouan.agrinet.tn/?page_id=349

(Société Tunisienne de l'Electricité et du Gaz) pour régler les dettes, qui sont un vrai problème pour les habitants des zones rurales.

En effet, dans les zones rurales, notamment à Kairouan, les responsables de l'approvisionnement de l'eau potable sont les GDA, qui sont des associations généralement non élues. Leur mission principale est de garantir ce service en collaboration avec le CRDA (Commissariat régional au développement agricole). Or, l'incompétence et la mauvaise gestion des responsables des GDA et le refus de paiement des factures de la part des habitants provoquent un cumul de dettes auprès de la STEG. Il en résulte la coupure de l'électricité par la STEG et donc l'absence de l'eau.

✓ Statistiques sur le nombre des mouvements sociaux qui revendiquent le droit à l'eau potable

Dans le gouvernorat de Kairouan, le nombre des mouvements qui revendiquent le droit à l'eau potable a atteint 88 mouvements entre les mois d'avril 2018 et le mois de mai 2019.



Carte des mouvements sociaux concernant l'eau potable à Kairouan entre le mois d'Avril 2018 et Mai 2019 (FTDES Kairouan)

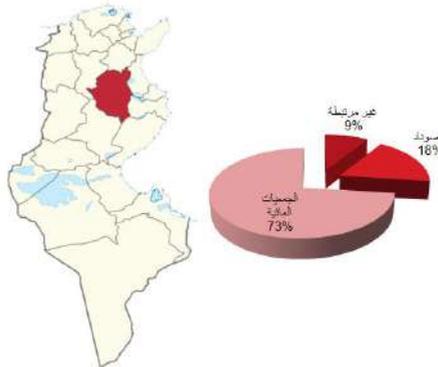
La délégation de Haffouz consolide sa première place par 26 mouvements. Ensuite viennent Kairouan Sud, avec 17 mouvements et la délégation de

Chbika avec 12 mouvements. Dans les dernières places, on trouve les délégations de Sbikha et Bouhajla avec 3 mouvements, ainsi que Chrarda, Kairouan Nord et Nasrallah, où l'on n'a recensé qu'1 seul mouvement⁹.

De même, l'apogée des mouvements a été enregistrée pendant les mois de juillet et d'août. Ce nombre a diminué pendant l'hiver mais il recommence à s'élever pendant le mois de Ramadan et la saison d'été.

Il est important de noter que 73% des protestations ont visé le système de groupement agricole pour plusieurs raisons : l'absence de l'eau potable qui a pu dépasser 6 mois successifs, notamment à cause des dettes des GDA qui ont atteint 1,5 millions de dinars au total¹⁰, la vétusté du réseau, l'irresponsabilité de la gestion, et l'absence de contrôle de la part des ministères et autorités.

Quant aux protestations qui ont visé la Sonede, elles ont atteint 18% à cause des retards enregistrés lors des coupures ce qui a influé sur la situation environnementale et sur le débit faible du flux de l'eau notamment dans la zone de Kairouan Sud.



La manière de protestation a vu un changement radical. Elles se font de plus en plus vindicatives avec l'urgence des situations et le manque de réponses des autorités. L'éventail va de simples dénonciations à la saisie des voitures de

⁹ Pour accéder à la carte interactive : https://umap.openstreetmap.fr/fr/map/2018-2019_335690?fbclid=IwAR1oImFzkbicmjFW2FJmfbRCYcRuPlu4LBmMacRorEBcpeWcSx5LAVvoSo#9/35.6751/10.1953

¹⁰ Exactement 1 469765,113 de dinars tunisiens (demande d'accès à l'information auprès de la STEG).

la Sonede. Cette saisie a permis aux habitants d'Elkhadhra (délégation de Kairouan Sud), d'utiliser la voiture comme monnaie d'échange contre la réparation de leurs canalisations, dont les fuites ne permettaient plus à l'eau d'arriver jusqu'à leurs maisons¹¹.

✓ **L'Etat ne tient pas compte de la volonté des citoyens**

La démocratie et la bonne gouvernance dans la gestion de l'eau nécessitent la transparence et l'approche participative lors de la prise des décisions.

Or, ces notions sont complètement absentes, notamment dans la programmation des projets de la desserte de l'eau potable. A titre d'exemple, le projet de Kairouan Sud au niveau de la délégation de Bouhajla (Aouled Achour, Fateh et Guetitira) est bloqué depuis 2011 en raison de l'objection des habitants de Rayes : les canalisations sont censées traverser le village sans le desservir. Les habitants revendiquent donc leur droit d'accès à l'eau et la liaison de leur village par ce projet. La planification était aussi défailante pour le projet d'approvisionnement en eau potable à travers un réseau de répartition créé par la Sonede dans la zone « Elkarma » de la délégation de Chebika. Alors que les travaux ont commencé, le projet est bloqué depuis trois ans car la situation foncière n'a pas été éclaircie au préalable. Le propriétaire du terrain refuse la construction de l'abri et la barrière pour un puits si son fils n'est pas recruté par la Sonede.

D'autre part, la majorité des localités ont refusé les projets de desserte de l'eau potable par les groupements agricoles et préfèrent la Sonede, mais l'Etat oblige les habitants à accepter l'approvisionnement à travers les GDA ; c'est le cas de la zone Khazazia de la délégation Kairouan Sud qui a vu plusieurs protestations en face du gouvernorat. Les protestataires ont été obligés, à cause de l'indifférence des responsables, de bloquer la route n12 qui lie Kairouan à Sousse. Leur principale revendication est la desserte de l'eau potable par la Sonede en promettant de régler leur dette le plus tôt possible. Malgré ces protestations, le commissariat régional de l'agriculture a insisté sur

¹¹<https://www.tunisia-sat.com/forums/threads/3871914/>

le projet de GDA. De même, la Sonede, pour se soustraire à ses responsabilités et s'affranchir de son devoir, explique qu'elle ne peut pas mettre en place le projet à cause de sa dépendance administrative et son incapacité à prendre des décisions tant qu'il n'y a pas de direction régionale à Kairouan. Ce dossier est resté ouvert jusqu'à aujourd'hui et les habitants continuent à s'approvisionner d'une manière anarchique.¹²

Dans ce cadre le FTDES a suivi ce dossier et a soutenu les manifestants et les revendications légitimes des habitants de Khazazia par l'organisation d'une réunion qui a eu lieu le 29 mars 2019 avec les différentes parties prenantes : CRDA, Sonede et les habitants au local de la section de FTDES. La Sonede n'a pas assisté à la réunion, ce qui nous a poussés à envoyer une demande de rendez-vous pour discuter les revendications des habitants. Le directeur a refusé de nous rencontrer, sous prétexte qu'il n'a pas l'autorité pour décider.

Le 22 Avril 2019, le FTDES a envoyé une lettre à Monsieur Samir BETTAIEB, Ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche, pour lui demander d'intervenir et résoudre le problème, mais aucune réponse de sa part n'a été reçue.



Lettre au ministre de l'agriculture

¹²<https://www.facebook.com/233012453493683/videos/2329525650411995/>

Quant aux habitants de Bhernia et d'autres zones de la délégation de Haffouz, ils ont fait plusieurs manifestations qui sont allées jusqu'à la fermeture de la vanne de la Sonede qui alimente toute la région. Leur revendication principale est la liaison par le réseau de la Sonede et le refus les GDA¹³, malgré l'imposition de nouveaux GDA par l'Etat, comme le projet dans la zone de « Deraa ».

Ainsi, même quand des projets sont mis en place, ils ne répondent pas aux aspirations des habitants. Le système des GDA montre ses limites et une desserte par la Sonede est à privilégier dans toutes les zones. C'est ce qui est systématiquement demandé par les manifestants. Cependant, face au silence et à l'incapacité de l'Etat de résoudre les problèmes, les habitants doivent recourir à des moyens de protestation de plus en plus radicaux. Ils reflètent ainsi l'urgence de la situation, à la fois chez eux mais aussi lorsque leurs enfants vont à l'école.

✓ Les assoiffés des écoles

La Tunisie a signé la convention relative aux droits de l'enfant en 1991 qui appelle chaque Etat signataire à « garantir l'approvisionnement de l'eau potable et tous les moyens nécessaires pour la santé ».

Malgré ces traités, la situation en Tunisie reste très problématique. Dans le gouvernorat de Kairouan, 175 écoles primaires ne sont pas liées à l'eau potable. Elles sont approvisionnées à travers de grandes citernes qui ne respectent pas les normes sanitaires et à travers les groupements agricoles qui souffrent de plusieurs problèmes (dettes, mauvaise gouvernance, corruption), comme expliqué précédemment.

Pendant le mois de mai 2019, les écoliers de l'école de « Ain zena » (délégation de Haffouz, où 18 écoles ne sont pas liées à la Sonede) ont souffert énormément à cause de l'absence de l'eau potable, ce qui les a poussés à mendier de l'eau sur la route, se mettant ainsi en danger face à la circulation importante.

¹³ <https://www.radiosabrafm.net/%D8%AD%D9%81%D9%88%D8%B2-%D8%A7%D9%87%D8%A7%D9%84%D9%8A-%D9%85%D9%86%D8%B7%D9%82%D8%A9-%D8%A7%D9%84%D8%A8%D8%AD%D8%A7%D8%B1%D9%86%D8%A9-%D9%8A%D8%BA%D9%84%D9%82%D9%88%D9%86-%D8%A7%D9%84%D8%B7%D8%B1/>

Dans la délégation de Hajeb el Ayoun, 15 écoles ne sont pas liées à la Sonede. On a enregistré plusieurs décès d'écoliers à cause de la propagation de la maladie de l'hépatite, causée principalement par une qualité de l'eau impropre et l'absence d'assainissement. Le cas de l'école primaire « Elfrahtia » est révélateur. Elle se situe à environ 25 km de la délégation de Hajeb El Ayoun et 20 km de la délégation de Nassrallah, à proximité d'un GDA qui n'a pas d'eau potable à cause de ses dettes. Les élèves utilisent donc l'eau du Majel (citerne souterraine pour stocker l'eau de pluie) pour l'usage quotidien. Pour l'eau potable, les enseignants et les élèves sont obligés de ramener eux-mêmes des bouteilles. Ainsi, les conditions hygiéniques dans cette école menacent la vie des élèves comme le cadre éducatif.

Il existe aussi des écoles qui ne sont liées ni au réseau de la Sonede ni au GDA et qui s'approvisionnent, à leur tour, des citernes et des bidons impropres et non contrôlés. Par exemple, l'école primaire « Hinchir Bichi » (délégation de Kairouan Sud) a vécu plusieurs mouvements sociaux pour revendiquer son droit de l'eau potable. Il existe un réservoir d'eau dans cette école mais il n'y a pas une maintenance régulière pour le nettoyage. Ce réservoir est rempli chaque jour volontairement par un agriculteur originaire de cette zone mais il s'arrête lorsque la saison des céréales est terminée.

En 2017, le délégué de Kairouan Sud est intervenu suite au mouvement de contestation des parents, qui ont empêché leurs enfants d'aller à l'école. Il a promis qu'un forage serait effectué, mais deux ans sont passés et rien n'a été réalisé. De même, cette année le ministre de l'agriculture a visité l'école et



Manifestation devant l'école Primaire Henchir Bichi

a constaté l'état de cet établissement scolaire. Une fois encore, il ne s'est produit aucune réaction face à cette situation urgente. Par ailleurs, cette école a été choisie par la section de FTDES Kairouan pour la visite de la rapporteuse spéciale des nations unies consacrée au droit à l'éducation.

Ainsi, le FTDES a organisé une action de mobilisation devant l'école le 21 mai 2019 avec la société civile, les habitants et les élèves, en présence des médias, pour revendiquer le droit des élèves à l'eau potable et concrétiser la justice sociale. Le FTDES section Kairouan a aussi écrit au commissariat régional de l'éducation et au gouverneur de Kairouan pour connaître les causes du blocage de l'approvisionnement de l'école en eau potable et exiger son raccordement au réseau de la Sonede.



Lettre au Gouverneur de Kairouan

Le Ministère d'agriculture dispose d'un programme pour fournir l'eau potable aux établissements scolaires¹⁴ à travers les GDA ou bien en construisant des réservoirs d'eau. Cependant, compte tenu des problèmes des GDA (coupures d'eau à cause l'endettement auprès de la STEG, incompétence des gestionnaires des GDA, manque d'entretien des réservoirs..), ils sont inappropriés aux besoins réels. Ainsi, l'élève reste la seule victime puisqu'il vit dans un environnement impropre, qui menace sa santé par diverses maladies telles que l'hépatite, et que les élèves et équipes éducatives doivent dédier du temps pour s'approvisionner en eau au lieu d'étudier.

¹⁴<http://www.agriculture.tn/?p=12602>

Il est du rôle et de la responsabilité de l'Etat de fournir l'eau dans des conditions satisfaisantes, pour garantir les droits fondamentaux des écoliers, protéger leur santé, leur droit à un environnement éducatif sain, et leur droit à la vie.

LA CRISE DES COUPURES DE L'EAU A GAFSA : UNE CRISE CONTINUE

Depuis des années, la région de Gafsa souffre de coupures continues de l'eau qui ont touché toutes les délégations sans exception. On les a enregistrées dans la ville de Gafsa, surtout dans les quartiers de Lmwellè, Imsabyè, Elafran et Dweli, dans les villes du bassin minier, notamment Mthilla, Metlaoui, Omlarayer et Redeyef.

Dans ce contexte, quelle est la responsabilité de la Sonede et son rôle pour dépasser ces problèmes ?

✓ La SONEDE : beaucoup de promesses pour un bilan nul

Lorsqu'on évoque la problématique des coupures de l'eau, la première chose qui attire l'attention est l'indifférence à l'égard des revendications des habitants, surtout ceux des zones hautes. La Sonede considère les coupures comme normales et expliquées par la chaleur et la quantité importante d'exploitation. Au contraire, elle devrait trouver des solutions catégoriques. Il est de son devoir d'anticiper ces perturbations qui se répètent chaque année et qui vont s'aggravant. Cette attitude reflète logiquement un manque de sérieux et des défaillances structurelles dans la société elle-même.

Citons comme exemple le sit in du 7 mai 2019 dans le siège de la Sonede à Gafsa, à cause des coupures continues dans plusieurs quartiers de la ville, surtout Ellassala, Elmsabhyè, l'Afran et cité Essourour. Les habitants ont décidé d'aller jusqu'au bout pour défendre leur droit à l'eau potable. Ils ont bloqué le travail dans l'administration en demandant une résolution radicale pour remédier à cette catastrophe. Dans ces conditions, il est indispensable qu'un responsable parle avec les protestataires pour essayer de les calmer et de proposer des solutions, a minima temporaires, pour atténuer la tension. Dans les faits, aucun responsable n'a accepté de parler aux manifestants, sous

prétexte de la tension et du climat crispé. Ils ont ainsi ignoré la situation de ces citoyens, qui vivaient la privation de l'eau depuis 10 jours successifs¹⁵.

Nous avons parlé à un manifestant qui nous a affirmé qu'on ne peut pas rester silencieux à l'égard de cette situation dégradée. Il nous a indiqué l'indifférence de l'administration de la Sonede à Gafsa en insistant sur la présence persistante de la corruption et de la mauvaise gouvernance. Il a aussi accusé certains ouvriers d'intervenir au niveau des vannes pour satisfaire les besoins de certains agriculteurs et certains « bourgeois » de la ville de Gafsa qui ont des piscines. Malheureusement les problèmes d'eau se passent donc aux dépens des quartiers populaires.

En suivant les décisions prises par les autorités pour lutter contre la soif, on a remarqué la succession des réunions. 4 réunions se sont tenues, soit au niveau du gouvernorat de Gafsa soit au niveau du ministère de l'agriculture, pour aborder le problème des coupures dans la région. Elles n'ont cependant pas su proposer de solutions radicales :

- Réunion du 4 avril 2019 dans le gouvernorat¹⁶
- Le 10 avril : « réunion présidée par le gouverneur de Gafsa et le PDG de la Sonede sur l'approvisionnement en eau potable et les projets programmés pour dépasser le problème des coupures successives »¹⁷
- Réunion le 22 avril dans le siège du ministère de l'agriculture pour débattre du sujet de l'eau potable à Gafsa et les préparations pour lutter contre les coupures.

¹⁵ <https://www.minesfm.net/%D8%A7%D9%84%D8%A3%D8%AE%D8%A8%D8%A7%D8%B1/%D8%AA%D8%B0%D9%85%D8%B1-%D9%88-%D8%A7%D8%B3%D8%AA%D9%8A%D8%A7%D8%A1-%D9%85%D9%86-%D8%AA%D9%88%D8%A7%D8%B5%D9%84-%D8%AA%D8%B3%D8%AC%D9%8A%D9%84-%D8%A7%D8%B6%D8%B7%D8%B1%D8%A7%D8%A8%D8%A7%D8%AA-%D9%88/>

¹⁶ [https://www.facebook.com/media/set/?set=ms.c.eJxFzUEKADEIQQ9EbDZrYVO9~%3BscJl7fbxQxAZprJKbCytDw3hP5AD1hAXAJetTF3wLvSKiGLB94OeTMG~_5dx634oHP~_Qe8w~-.bPs.a.2484069004939241&type=1&__xts__\[0\]=68.ARAYlLGYt5oIEmetc6kOdpWbtpm8zyEwqdAZtPvCHVlRqasrP0UcfcgPYqQB1WMMXbOZ7GETGbDQxzd7rk7-5CMXHExfk7Mi2VDTJf7Ar665AwTmXka3vuWfoyxUsqZFzkVjYp2pMygLWukM5bpmDyNbnjvgPHfbS0UL640eeu-ZM6ttSvB7-VZn4X_kRvr40LkZBKIMhGRFNnNpJ9a4NpkCh-3Cle5y1MyGvB0ep_aFOLxanp3oOfiuf4Z689lqHn4mteGLzdEydT6lPI0hiqBhKb4F_6DX-sPAzJ4yv3mtdaCXw3_RhO-Zq2_YQme7uhrF8uPX6hpz4wFY-HDU78YAB3ARNNXUC9VQW6TluMGyXDbNuYmfshuXz90Qoxj6TrrCFXqSs4VgYxdrYL3MD5Ni10xfdf0j7-eRg0K479yrMXWw4NvaCDaj1cplVJTKgJXBdqpXkdXWahzeFb&__tn__=HH-R](https://www.facebook.com/media/set/?set=ms.c.eJxFzUEKADEIQQ9EbDZrYVO9~%3BscJl7fbxQxAZprJKbCytDw3hP5AD1hAXAJetTF3wLvSKiGLB94OeTMG~_5dx634oHP~_Qe8w~-.bPs.a.2484069004939241&type=1&__xts__[0]=68.ARAYlLGYt5oIEmetc6kOdpWbtpm8zyEwqdAZtPvCHVlRqasrP0UcfcgPYqQB1WMMXbOZ7GETGbDQxzd7rk7-5CMXHExfk7Mi2VDTJf7Ar665AwTmXka3vuWfoyxUsqZFzkVjYp2pMygLWukM5bpmDyNbnjvgPHfbS0UL640eeu-ZM6ttSvB7-VZn4X_kRvr40LkZBKIMhGRFNnNpJ9a4NpkCh-3Cle5y1MyGvB0ep_aFOLxanp3oOfiuf4Z689lqHn4mteGLzdEydT6lPI0hiqBhKb4F_6DX-sPAzJ4yv3mtdaCXw3_RhO-Zq2_YQme7uhrF8uPX6hpz4wFY-HDU78YAB3ARNNXUC9VQW6TluMGyXDbNuYmfshuXz90Qoxj6TrrCFXqSs4VgYxdrYL3MD5Ni10xfdf0j7-eRg0K479yrMXWw4NvaCDaj1cplVJTKgJXBdqpXkdXWahzeFb&__tn__=HH-R)

¹⁷ https://www.facebook.com/pg/Gouvernorat.De.Gafsa/photos/?tab=album&album_id=2451415198204622

- Réunion au gouvernorat de Gafsa le 28 avril 2019 avec la présence des cadres régionaux et le secrétaire général du gouvernorat¹⁸



Réunion du 10 avril présidée par le PDG de la Sonede et le gouverneur de Gafsa

Ces réunions ont abordé essentiellement l'accélération des travaux dans les forages programmés à Redeyef (2 forages), à Mthilla (1 forage) et à Gafsa (1 forage) en incitant les autorités locales à coordonner avec les entrepreneurs pour dépasser les problèmes, notamment les problèmes fonciers et les blocages imposés par quelques habitants.

Il a ainsi été promis d'assurer l'approvisionnement de l'eau potable à la ville de Gafsa à travers l'exploitation de deux puits dans la zone de Ras El Kef, et à la ville d'El Guettar à travers un puits dans la zone de Bou Omran. En ce qui concerne la zone du bassin minier, l'approvisionnement en eau potable pour Omlarayer va être renforcé par un puits de la Compagnie des phosphates de Gafsa. Pour Redeyef, un puits va être foré dans la zone de Tarfayè¹⁹ (puits 13)

¹⁸https://www.facebook.com/pg/Gouvernorat.De.Gafsa/photos/?tab=album&album_id=2482663778413097&_xts_%5B0%5D=68.ARAQhH0bzmZtPkCTU8JvrHrVE7VQZpqW3xmE65iScbVQpudWNmhRbG7QAbS5a24-eq8c_aoYIEz7dvcKE_ECS-AezC1_ehpts1MJma7ukzALMTx3_GOawxwbKd7uJ0dIYHdAYdiilAh9JrEeXb9hBd2BaDsbjPXAw5BZkTfflRqXq-7RwE4NmAMawfae3Kdj4NRKR94GmWeaMVJNgTuNm0_Ad5fD97ayfsrJjun-PhOTOI87YYCpdRKDSeDqCCIPSDrsJoimZUiuRWMTRyZkabhvBemlvtZNi5W7mET_NFh3lfdBJP7V6lVibQmcDw6etSltlqle5ZaxuXhFERXjVrUeqA&__tn__=-UC-R

¹⁹ Zone où se trouve la nappe principale de Redeyef (4 km de Redeyef)

et un autre à Tebeddit²⁰. Pour la ville de Mthilla, on a programmé un forage profond. Malgré ces promesses, la situation des habitants n'a pas changé : la soif persiste et la souffrance va s'aggravant.

Si nous prenons l'exemple de la ville de Redeyef, la Sonede mentionne toujours un programme de deux forages, le premier dans la zone de Tarfayè et le deuxième dans la zone de Tebeddit. Lors d'une visite effectuée pendant le mois de mai, on a pu observer que les promesses étaient irréalistes (le préfet de Redeyef avait promis que ce forage commencerait son activité le 10 juin). Ces deux projets ne seront pas achevés, notamment celui de Tarfayè, pour plusieurs raisons. La première : le projet est programmé depuis trois ans et à chaque fois, il subit des blocages de quelques habitants de Redeyef qui prétendent qu'ils sont les propriétaires du territoire. Dans ce cas, l'autorité locale et régionale sont appelés à trouver une solution. Malheureusement, on peut parler d'une absence totale de l'Etat à Redeyef, démontrée par l'incapacité de l'Etat à agir. Nous avons contacté le préfet qui a affirmé qu'il ne dispose pas de solutions, à part recourir à la justice, ce qui prendra des années. Deuxième facteur limitant : à cause des blocages continus, les entrepreneurs refusent de participer dans les appels d'offre de ce genre. Redeyef, selon eux, est une zone noire²¹, où l'absence de l'Etat ne permet pas de faire des investissements.



Forage de Tebeddit bloqué à cause des problèmes fonciers

²⁰ Zone rurale, qui fait partie de la municipalité de Redeyef, connue pour l'importance de ses zones irriguées (12 km de Redeyef)

²¹ Le terme de zone noire était employé par le régime dictatorial de Ben Ali pour désigner des zones contestataires, où la sécurité des personnes n'est donc pas garantie.

✓ Situation actuelle a Redeyef

Pour la ville de Redeyef, la situation a vu une amélioration minime puisque le forage de « Tebeddit » a commencé à fonctionner. Cependant, son débit ne dépasse pas 20 L/s tandis que le manque enregistré est de 50 L/s.

Ainsi, les zones hautes ont toujours besoin de l'intervention de la CPG²² pour assurer un approvisionnement continu de l'eau potable. Pour dépasser les perturbations, un autre forage profond dans la zone de Tarfayè est nécessaire et doit fournir au moins 40 L/s pour couper complètement avec la soif.

La situation est similaire dans la ville de Mthilla où les habitants souffraient depuis longtemps des perturbations au niveau du flux de l'eau notamment dans les cités d'El borj, Elhay elguebli et Elhay elgarbi. Normalement, un forage est programmé pour approvisionner ces quartiers, mais à l'heure actuelle ce projet n'a pas été achevé. Lors de notre contact avec quelques activistes de la société civile, ils nous ont parlé de plusieurs problèmes qu'affronte ce projet, notamment les raccordements anarchiques qui ont influé sur le débit d'eau, qui ne pourrait actuellement pas couvrir les besoins des habitants.

Dans ce cadre, on remarque que l'incapacité de la Sonede à remplir sa mission de distribution universelle de l'eau, ainsi que la faiblesse du contrôle de ses installations et l'absence de l'application de la loi, ont encouragé quelques citoyens à faire des raccordements illicites. A Mthilla, où le canal principal vient de la zone d'Ortos²³, des raccords ont été posés pour de l'irrigation, d'après Mr Boubaker Akrmi, activiste de la société civile.

A Redeyef, lors d'une réunion dans la municipalité en mai 2017, le président du conseil municipal accompagné d'un ouvrier de la Sonede a évoqué 60 cas au niveau du canal principal qui vient de « Tarfayè » sans citer ceux qui sont dans les quartiers. Une campagne de sensibilisation et de contrôle est nécessaire pour les arrêter.

²² Compagnie des Phosphates de Gafsa

²³ 14 km de Mthilla

De même, le chef de siège de la CPG affirme que la capacité de pompage de chaque puits de la CPG atteint 60 L/s mais, à cause des raccordements illicites, le débit atteint à l'arrivée oscille entre 40 et 50 L/s avec une perte qui atteint donc parfois les 15 L/s.

En tant qu'association, nous avons appelé de manière répétée à arrêter cette hémorragie mais les autorités ne prennent pas leurs responsabilités, d'un côté en remplissant leur mission de fourniture d'eau et de l'autre en contrôlant et sanctionnant les raccordements illicites.

✓ Programmes de réalisation des stations de dessalement : projets fictifs et promesses vaines

En mai 2015, on a visité l'administration de l'amélioration de la qualité de l'eau dans la zone du sud-ouest ; c'est une administration qui fait partie de la Sonede. Lors d'une question sur les projets de l'administration pour lutter contre la soif qui ravage la région depuis des années, les responsables ont affirmé la programmation de deux stations de dessalement et destinées à la zone du bassin minier avec un budget de 167 millions de dinars milliards²⁴. Normalement, les travaux devraient commencer vers la fin de 2019 mais rien n'a été entrepris jusqu'à aujourd'hui. D'autre part, les stations de dessalement sont très coûteuses en termes énergétiques, environnementaux et économiques. Ce n'est donc pas une solution à même de régler tous les problèmes.

CONCLUSION

Suite au suivi effectué par le Forum tunisien pour les droits économiques et sociaux (section de Kairouan et section du bassin minier), on peut constater que le problème de la soif dans les deux régions est un résultat des faux choix politiques et de l'absence d'une vision claire qui pourrait résoudre le problème des coupures de l'eau d'une manière radicale.

En effet, la Sonede est appelée à cesser d'attester son incapacité à entretenir les réseaux vétustes et à publier les chiffres réels de sa dette qui concerne

²⁴<https://www.webmanagercenter.com/2018/06/23/421406/lapprovisionnement-en-eau-potable-a-gafsa-garanti-par-lentree-en-exploitation-de-3-puits/>

principalement les grands consommateurs. Il faut aussi assurer les fonds nécessaires pour un entretien préventif des édifices hydrauliques et renouveler les réseaux vétustes à travers toutes les régions du pays, notamment celles qui sont assoiffées. Le taux de pertes de l'eau potable en 2017 était de 30%, à cause du vieillissement de l'infrastructure dont la moitié presque est installée depuis 25ans²⁵. Ainsi 40% du réseau serait vétuste ce qui oblige aussi la Sonede à limiter le débit impulsé dans les canalisations pour les protéger²⁶. Le renouvellement du réseau et la limitation des fuites représentent beaucoup plus que les sources d'eau dites non conventionnelles, comme les stations de dessalement, qui sont de fausses solutions. Ensuite, il est impératif de faire un audit urgent de la rentabilité des réseaux hydriques des régions irriguées relevant du ministère de l'agriculture, face à la hausse des pertes de l'eau de ces réseaux.

De même, il est important de signaler que la Sonede souffre des défaillances au niveau de la structuration et au niveau de la bonne gouvernance. A travers notre suivi des mouvements de l'eau, on a pu remarquer qu'en l'état actuel des choses cette société est incapable de garantir aux habitants de Kairouan et de Gafsa un approvisionnement continu en eau potable.

La soif et le manque d'accès à l'eau des citoyens ne sont pas dus essentiellement à un manque de cette richesse mais à la mauvaise gestion et aux choix politiques de l'Etat. 80% de l'eau en Tunisie est destinée à l'agriculture et le reste est divisé entre l'industrie, le tourisme et l'eau potable destinée aux citoyens. Bien que la Tunisie soit dans une situation de stress hydrique, aggravé par les changements climatiques, le problème de l'accès à l'eau des citoyens n'est pas lié à la rareté de l'eau.

Par exemple, dans la région de Kairouan, il existe 3 barrages avec un taux de stockage qui atteint 330Mm³, 75 lacs montagneux dont 3 sont nouveaux, 1204 des forages profonds dont 45 nouveaux forages, plus de 16000 puits de surface et 7 usines d'eau minérale sans compter les ressources naturelles mais

²⁵ https://www.huffpostmaghreb.com/entry/leau-en-tunisie-entre-penurie-et-mauvaise-gouvernance-la-crise-continue_mg_5b6381e3e4b0eb29100e59d9

²⁶ Interview de l'experte Raoudha Gafrej, journal La Presse, lundi 26 août 2019

en contrepartie, on trouve le gouvernorat de Kairouan classé premier dans le taux des manifestations qui revendiquent le droit de l'eau potable. Une grande partie de cette ressource est destinée aux périmètres irrigués du Sahel²⁷ alors que 60 000 habitants sont toujours privés de leur droit à l'eau à Kairouan. De même, dans le bassin minier, la CPG exploite la nappe de Tarfayè d'une manière excessive ; on parle de 5000 m3 utilisées chaque jour pour le lavage de phosphate. Pour sa part, elle n'a jamais enregistré du manque au niveau de l'eau.

Ainsi, la résolution du problème de la soif en Tunisie passe principalement par :

- Considérer l'accès à l'eau potable comme un droit constitutionnel qui doit être garanti par l'Etat.
- L'écoute et le respect des revendications citoyennes, et la mise en place de solutions réelles pour les victimes de coupures répétées ou les personnes n'ayant pas accès à l'eau, par la mise en place de réels moyens d'investissement à la hauteur des besoins.
- La restructuration de la Sonede en la considérant comme un acquis très important qu'on doit protéger et consolider pour qu'il puisse garantir le service d'une manière acceptable et continue, notamment au niveau du renouvellement du réseau et au niveau du taux d'encadrement qui ne dépasse le 9,6%²⁸.
- Une véritable délégation des pouvoirs et une indépendance des directions régionales de la Sonede dans chaque gouvernorat.
- L'ouverture du dossier des groupements de développement agricoles. La vérification de l'exploitation de l'eau et de l'efficacité des systèmes utilisés lors de l'exploitation des eaux des forages profonds. Le paiement des dettes contractées auprès de la STEG et, à terme, le remplacement des GDA par la Sonede.

²⁷ Quotas alloués d'eau de barrages entre le Sahel (superficie : 6600 km2, quotas de barrage de Nebhana pour l'irrigation : 2,25Mm3) et le gouvernorat de Kairouan (superficie : 6712 Km2 ; quotas de barrage de Nebhana pour l'irrigation ; 1,6Mm3).

²⁸ Rapport d'activité de la Sonede 2016. Le taux d'encadrement indique la proportion de cadres d'une entreprise par rapport au nombre total de salariés.

- La révision de la politique de l'eau en Tunisie par le suivi d'une approche participative qui rend la question de l'eau en Tunisie une question de sécurité nationale, notamment face aux impacts du changement climatique (augmentation des températures, réduction des précipitations) qui feront diminuer les ressources d'environ 28% à l'horizon 2030²⁹. La minimisation des impacts des changements climatiques sur les ressources hydriques nécessite l'amélioration de la gestion de la ressource en eau par l'adaptation via l'évolution des techniques, des traditions, des comportements et des usages.
- Une réallocation des ressources en eau de l'agriculture vers l'eau ménagère, qui doit être le secteur prioritaire, en parallèle du développement de techniques agricoles limitant la consommation d'eau.
- Une réelle justice régionale qui passe par le réexamen des quantités d'eau exportées des régions intérieures (Beja, Kairouan, Kasserine, Sidi Bouzid...) vers la côte (Tunis, Sahel, Sfax...) pour concrétiser la discrimination positive et permettre d'abord aux habitants de ces régions de bénéficier de cette ressource.

²⁹Evaluation de la vulnérabilité, les impacts du changement climatique et des mesures d'adaptation en Tunisie, p.7 http://www.environnement.gov.tn/fileadmin/medias/pdfs/dgeqv/vulnerabilite_adaptation.pdf

La réalité des déchets solides

Mohamed GAALOUL

*Coordinateur justice
environnementale à Monastir*

INTRODUCTION

Les déchets solides représentent une menace pour l'être humain et l'environnement en général, à cause de leurs effets néfastes sur tous les éléments naturels de la terre : le sol, l'air et l'eau.

Les déchets sont produits dans les maisons, les magasins, les usines et dans tous les lieux exploités par l'être humain. La croissance de la population mondiale et l'évolution des modes de consommation a causé l'émergence du problème de la gestion des déchets dans le monde contemporain tout entier. En Tunisie, le problème de la pollution par les déchets solides s'aggrave de plus en plus et révèle la défaillance totale des choix et des politiques de gestion de déchets solides suivis jusqu'à maintenant.

CARACTERISATION DES DECHETS

- **Qu'est-ce qu'un déchet?**

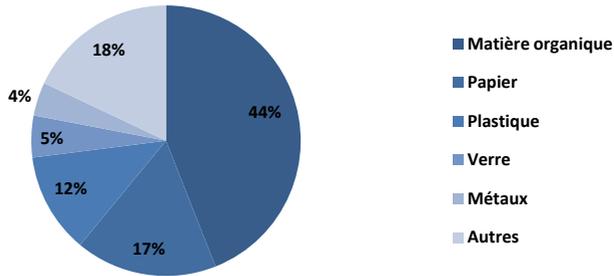
Les déchets sont tous les résidus des matériaux qui restent de l'utilisation humaine et qui ne sont plus utilisés. C'est la somme des résidus d'activités humaines domestiques, agricoles, industrielles et productives.

- **Déchets dans le monde**

Selon les chiffres de la Banque mondiale, en 2018³⁰, la production mondiale de déchets est d'environ 2,01 milliards de tonnes, qui se répartit en plusieurs catégories : 44% de matières organiques, 17% de papiers, 12% de plastiques, 5% de verres et 4% de métaux.

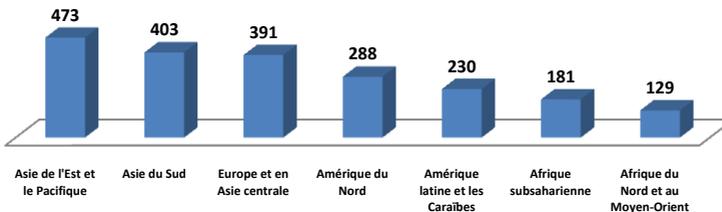
³⁰<https://www.albankaldawli.org/ar/news/infographic/2018/09/20/what-a-waste-20-a-global-snapshot-of-solid-waste-management-to-2050>

Déchets dans le monde



La répartition de la production des déchets par continent³¹ est très inégale. Elle est de 473 millions de tonnes en Asie de l'Est et dans le Pacifique, 403 millions de tonnes en Asie du Sud, 391 millions de tonnes en Europe et en Asie centrale, 288 millions de tonnes en Amérique du Nord, 230 millions de tonnes en Amérique latine et les Caraïbes, 181 millions de tonnes en Afrique subsaharienne, 129 millions de tonnes en Afrique du Nord et au Moyen-Orient.

Production de déchets par continent (annuelle en millions de tonnes)



Les déchets mondiaux devraient atteindre 3,4 milliards de tonnes d'ici 2050, selon la Banque mondiale.

³¹<https://www.albankaldawli.org/ar/news/infographic/2018/09/20/what-a-waste-20-a-global-snapshot-of-solid-waste-management-to-2050>

- **Les types de déchets**

Les déchets sont classés en plusieurs catégories.

- Les déchets inertes : substances dont la présence ne pose pas de problèmes environnementaux graves. Ils peuvent être éliminés de manière écologique et ne représentent pas un risque pour la santé humaine.
- Les déchets spéciaux : ses composantes comprennent des métaux ou des matières radioactives qui posent de graves problèmes environnementaux. Ces déchets dangereux sont générés à partir de matières et de déchets industriels et chimiques, ainsi que de déchets agricoles (produits chimiques utilisés comme les engrais et pesticides en agriculture).
- Les déchets ménagers et assimilés : déchets constitués de matériaux métalliques, plastiques ou en verre, produits à partir de déchets ménagers et assimilés, dont la décomposition nécessite des centaines d'années, et leur présence constitue un risque pour l'environnement.
- Les déchets liquides : sont des substances liquides résultant de l'utilisation de l'eau dans divers processus industriels et agricoles, y compris les huiles et les eaux usées. Ils sont déversés dans les bassins récepteurs spéciaux ou souvent dans le milieu aquatique (oueds ou mer).
- Les déchets gazeux : gaz ou vapeurs des anneaux de fabrication, qui sont libérés dans l'air par les cheminées des usines. Ceux-ci comprennent le dioxyde de carbone, le dioxyde de soufre et les oxydes d'azote. Les déchets gazeux sont l'un des facteurs les plus importants du changement climatique en raison de l'émission de gaz à effet de serre, mais aussi d'effets directs sur la santé par la pollution de l'air.

- **Les facteurs de l'accumulation des déchets**

Le progrès industriel est l'une des principales raisons du grand nombre de déchets dans le monde, ainsi que de l'absence d'élimination appropriée des déchets. Il existe également un manque de sensibilisation dans le monde pour réduire le nombre de déchets produits. Nous notons également que la plupart des déchets dans le monde sont générés par les pays les plus riches, leur quantité est ainsi liée au mode de consommation.

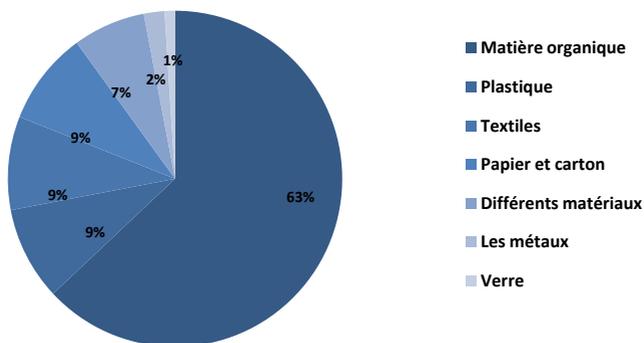
LA REALITE DES DECHETS SOLIDES EN TUNISIE

La Tunisie, comme d'autres pays, a connu une croissance démographique accompagnée d'un accroissement des activités urbaines, qui exerce une pression sur l'écosystème tunisien, une exploitation croissante des ressources naturelles et une forte augmentation de la quantité de déchets solides en Tunisie. Selon les estimations de l'expert Hamdi Chebaan, président directeur générale de la société Tunisian Green Energy, la quantité de déchets ménagers et assimilés en Tunisie est de 3 millions de tonnes, et continue de progresser à un rythme annuel de 2%.

Selon les statistiques de l'Agence nationale de gestion des déchets (ANGED)³², la Tunisie produit chaque année 2,6 millions de tonnes de déchets ménagers et assimilés, et la quantité des déchets produite par habitant est d'environ 0,8 kg par jour. La décomposition des déchets se présente ainsi en 63,3% déchets organiques, 9,4% plastique, 8,7% de textiles, 8,6% papiers et cartons, 7,4% des matériaux différents, 1,6% métaux et 1,1% verres.

Les déchets industriels sont estimés à environ 150 000 tonnes. Leur élimination est plus difficile car elle demande plus de technologie et donc plus de moyens.

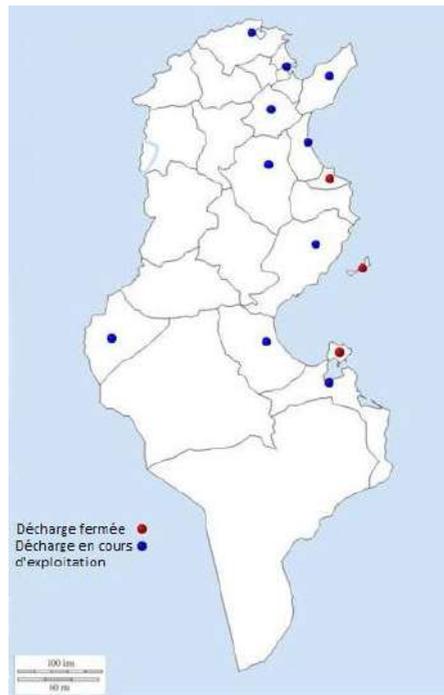
Quantités de déchets ménagers



³²<http://www.anged.nat.tn/accueil.html>

Cependant, les pourcentages adoptés par l'ANGED ne sont pas précis car les résultats sont basés sur une étude menée dans le gouvernorat de Béja seulement. Or, les caractéristiques des déchets changent d'un gouvernorat à un autre selon le mode de vie des citoyens, selon l'habitat urbain ou rural et selon la taille de la ville. Il est donc nécessaire de réaliser une étude complète sur la caractérisation des déchets en fonction de ces critères. Le processus de caractérisation des déchets devrait être effectué tous les deux ans pour comprendre leur évolution et trouver les solutions adaptées à leur réduction et leur gestion.

Le ministère des Affaires locales et de l'Environnement est le premier responsable de gestion des déchets solides et de la mise en œuvre des politiques générales en matière de protection de l'environnement, tandis que les municipalités sont responsables de la collecte et du transfert des déchets vers les centres de transfert. Les municipalités collectent environ 65% des déchets domestiques et assimilés dans les zones urbaines³³ et font le transfert vers les décharges, contrôlées ou anarchiques. L'ANGED, créée par le décret présidentiel du 22 août 2005, a notamment pour mission de contribuer à l'élaboration de la stratégie nationale de gestion des déchets, à l'achèvement des projets et à la mise en œuvre des procédures décrites dans



³³ Interventions des municipalités de Mahdia, Rjiche, Ksibet El Mediouni, Sousse et Monastir dans le Forum régional pour la justice environnementale au Sahel, les 19 et 20 octobre 2018, qui ont déploré le manque de moyens techniques. La collecte atteint 80% dans les zones touristiques.

les programmes nationaux de gestion des déchets. Un certain nombre de projets ont été menés dans le domaine de la gestion des déchets, notamment en création de 56 centres de transfert et 13 décharges contrôlées réparties dans différentes régions du pays.

A la lecture de cette carte, on remarque qu'il n'existe que 3 décharges dans l'intérieur du pays (Kairouan, Zaghouan, Tozeur). La partie Ouest, en particulier le Nord Ouest, ne possède aucune décharge contrôlée. Sur la gestion des déchets également, il est urgent de rééquilibrer la politique en faveur des régions intérieures, pour leur assurer le même niveau de service que les régions côtières. L'ouverture de ces nouvelles décharges sera l'occasion d'améliorer la situation des décharges contrôlées, d'adopter des techniques de tri et de valorisation et de les rendre plus performantes et moins polluantes que les décharges actuelles, dont l'état n'est pas satisfaisant d'après nos observations.

LA SITUATION DES DECHARGES EN TUNISIE

- **Les décharges contrôlées**

En Tunisie, il existe 10 décharges contrôlées qui sont en cours de fonctionnement. Elles sont réparties dans différentes régions du pays. Leur taille varie en fonction de la capacité de la société qui exploite la décharge, toujours sous le contrôle de l'ANGED. Ces sociétés utilisent la



méthode de l'enfouissement technique des déchets, et n'effectuent aucune valorisation. Elles ne répondent donc pas aux impératifs du développement durable.

Dans le cadre du protocole d'accord entre le Forum tunisien pour les droits économiques et sociaux (FTDES) et l'Agence Nationale de Gestion des Déchets (ANGED), signé lors du Forum régional pour la justice environnementale au

Sahel, le 19 et 20 octobre 2018, le FTDES a été autorisé à effectuer des visites dans les décharges placées sous la responsabilité de l'ANGED, avec pour objectif de modifier et d'améliorer les choix et les politiques liées à ce domaine, pour plus généralement améliorer la situation



environnementale, lutter contre la pollution par les déchets solides, améliorer les conditions de vie des citoyens et défendre le droit à un environnement sain en République tunisienne. Nous avons donc effectué plusieurs visites à des différentes décharges contrôlées, mais aussi anarchiques, pour bien comprendre la situation de ces décharges et le processus de gestion des déchets en Tunisie.

1- Décharge de la ville d'Agareb

La décharge régionale du gouvernorat de Sfax se situe dans la ville d'Agareb. Elle reçoit les déchets des 17 municipalités du gouvernorat de Sfax, soit environ 95 5421 habitants. La décharge reçoit environ 700 tonnes de déchets par jour, selon les statistiques de l'ANGED, mais le taux de transport et de collecte n'excède pas 65%.



Cette décharge est exploitée par la société « Segor », contrôlée à 40% par la multinationale française Suez Environnement.

La décharge est située sur une superficie de 40 hectares sur le site de la réserve naturelle de « Qena », qui abrite de nombreuses espèces d'animaux sauvages et d'arbres rares. La politique de l'Etat et son modèle développement n'ont pas pris en compte le droit des citoyens à un environnement sain, ni le droit des enfants à leurs loisirs, et la décharge a été implantée au milieu de cette zone naturelle.

Cette décharge a affecté la vie des habitants, ce qui a conduit à l'émergence de nombreux mouvements sociaux réclamant sa fermeture, notamment la campagne "Manish Msab", en raison des odeurs désagréables et de la propagation de nombreuses maladies telles que le cancer et les maladies respiratoires. Ces maladies sont dues à l'émission de gaz tels que le méthane, qui est envoyé directement dans l'air. L'évolution du milieu naturel et la présence de la décharge a également entraîné l'émergence de nombreux serpents, et la prolifération des cobras, qui ont entraîné la mort d'un enfant en octobre 2018.



Ainsi, cette décharge ne respecte pas le droit à un environnement sain, mais également le droit des citoyens à la vie. Elle constitue un désastre écologique qui déséquilibre à la fois la vie humaine et animale.

2- Décharge de la ville de Kairouan

La décharge du gouvernorat de Kairouan se trouve dans la ville de Elbaten de la délégation de Kairouan nord, sur une superficie de 18 hectares. Elle est exploitée par la société « Segor ». Cette décharge a été ouverte en 2008 et reçoit environ 230 tonnes de déchets par jour,



depuis 6 centres de transfert. Cette décharge ne reçoit pas tous les déchets du gouvernorat de Kairouan, où l'on trouve également plusieurs décharges aléatoires.

Cette décharge, qui procède à l'enfouissement par des techniques moins avancées qu'à Agareb, pose problème à cause de sa localisation dans la zone industrielle d'Elbaten. Elle affecte l'agriculture et impacte la qualité de vie des habitants en polluant la nappe phréatique de la région et en dégageant de fortes odeurs.



3- Décharge du gouvernorat de Monastir

La décharge contrôlée de Menzel Harb a été fermée en 2013, à la suite des mouvements sociaux menés par les habitants de la ville, qui protestaient contre les odeurs désagréables émises par la décharge et de son impact sur la qualité de la vie en ville. A cause du manque de solutions, l'ANGED utilise la décharge aléatoire d'« AlGazaah », sur la route Monastir-Ouerdanine. Elle reçoit les déchets de 31 municipalités du gouvernorat de Monastir, en plus des déchets industriels et des déchets hôteliers. Certaines municipalités font transporter leurs déchets directement vers cette décharge, tandis que les autres transfèrent leurs déchets vers les centres de collecte situés à proximité. De nombreux mouvements sociaux sont apparus pour fermer cette décharge en raison de sa proximité avec les zones urbaines et touristiques, contaminées par les d'odeurs désagréables et polluantes.

4- Décharge du gouvernorat de Sousse « Oued Layah »

La décharge de l'Oued Layah se situe à proximité de la ville de Kalaa Sghira et couvre une superficie de 47 hectares. Elle reçoit plus de 1000 tonnes de déchets par jour. Cette décharge est aussi considérée comme un désastre environnemental car elle nuit à l'agriculture en polluant la nappe phréatique de la région.

5- Décharge de Borj Chakir dans le gouvernorat de Tunis

La décharge de Borj Chakir est la plus grande décharge de Tunisie. Elle reçoit des déchets provenant des gouvernorats de Tunis, Manouba, Ariana et Ben Arous, sur une superficie de 124 hectares. Elle a été ouverte en 1999 et se situe à proximité des zones urbaines d'Elattar, Sidi Hassine et Aljayara. Elle reçoit environ 3500 tonnes de déchets par jour. Nous estimons que tous les déchets ne sont pas collectés, à cause de la faiblesse du système de transport et de collecte.

La société française Pizzorno exploitait la décharge avant la révolution mais son contrat a été résilié en 2013, suite à des suspicions de corruption. L'ANGED a signé un nouveau contrat d'exploitation avec les sociétés Ségor et Ecotti.

La décharge est considérée comme le plus grand désastre environnemental dû aux déchets solides, à cause de la taille de la décharge, de la proximité avec les habitations et de la technique de l'enfouissement direct de tous les déchets, sans aucun traitement. Ainsi, les habitants souffrent de maladies, surtout le cancer et l'asthme, à cause de l'émission des gaz toxiques soit par extraction après le remplissage, soit par la combustion continue des déchets ; la nappe phréatique est polluée ; et le grand nombre de chiens errants et d'insectes dans la décharge sont une source de préoccupation et de peur pour les citoyens.

Cette décharge est le site où travaillent le plus grand nombre de barbechas³⁴ en Tunisie, ce qui a causé de nombreuses maladies et accidents mortels,

³⁴Des citoyens qui fouillent les ordures pour collecter des matériaux recyclables (matériaux plastiques, matériaux métalliques, etc) et les revendre.

notamment des blessures causées par des seringues, des bulldozers et des camions dans la décharge.

De plus, les défaillances de gestion ont été mises en lumière par un gigantesque incendie survenu dans la décharge de Borj Chakir le 7 juin 2019, qui s'est étendu sur 3 à 7 hectares. Les habitants de Elattar, Sidi Hassine et Aljayara ont vécu 2 jours noirs, sous les gaz toxiques et fumées. Après cet incendie l'ANGED a annulé le contrat d'exploitation de la décharge. Cependant, selon certains experts, la décharge de Borj Chakir a atteint ses limites d'exploitation, et l'incendie aurait été intentionnel, pour prolonger la durée de vie de cette décharge.³⁵

Ainsi, toutes ces décharges dites « contrôlées » présentent des défaillances dans leur gestion, sont l'objet de contestations et posent des problèmes sanitaires et environnementaux. Mais la fermeture des décharges contrôlées n'est pas une solution pour couper avec la pollution par déchets solides, car les autorités nient leurs responsabilités et utilisent cette raison pour ouvrir des dizaines de décharges anarchiques qui sont source de nombreux problèmes environnementaux.

- **Décharges aléatoires**

En Tunisie, il existe de nombreuses décharges aléatoires dans toutes les villes et surtout celles qui ne sont pas liées à une décharge contrôlée. Elles représentent un grand danger pour l'environnement et l'être humain car ces décharges reçoivent généralement tous les types de déchets (organiques, industriels, hôteliers, médicaux...). Des incendies y sont régulièrement déclenchés par les barbechas, pour faciliter leur travail du lendemain, après collecte des déchets recyclables. La contamination du milieu par le dépôt des déchets et les feux



³⁵ Adnène Bouassida, dans le journal La Presse du 07/06/2019 : « Incendie de la décharge de Borj Chakir : Appel à la promulgation d'un décret gouvernemental ».

affectent considérablement l'environnement et provoquent de nombreuses maladies.

Ces décharges anarchiques sont largement laissées à l'abandon. Ce n'est qu'après des revendications citoyennes que les municipalités effectuent parfois des travaux de réaménagement. Le ministre des Affaires locales et de l'Environnement a confirmé que 250 000 tonnes de déchets sont déversées dans les décharges anarchiques³⁶.



Ces décharges aléatoires constituent un lieu de travail inapproprié et dangereux pour les barbechas. Ils mettent leur vie en danger en inhalant des gaz toxiques provenant de fumées dégagées par les déchets brûlés et de blessures causées par des aiguilles de seringue. Les incidents se répètent sans que soient élaborées des solutions pour soutenir ces citoyens à faible revenu, et sans respect des concepts de développement durable, en particulier le huitième objectif, qui met l'accent sur le travail décent.



Décharges anarchiques de Rjiche (Mahdia) et Elgazzah (Monastir)

³⁶ Interview du ministre des affaires locales et de l'environnement avec Assabahnews le 19/08/2019 : « La situation environnementale se détériore ».

CONCLUSION

Les politiques relatives à l'élimination des déchets sont dépassées et se sont avérées vaines, en particulier lorsqu'elles remplissent des décharges contrôlées ou les incinèrent dans des établissements informels. Cela entraîne des odeurs désagréables, des gaz toxiques, des maladies graves, la contamination des sols, des eaux de surface et des eaux souterraines par l'infiltration des eaux de lexivia à travers le sol, ainsi que la pollution de l'air par des gaz tels que H₂S, CO₂, NH₃, CH₄, qui résultent de la décomposition des déchets et de la perte de terres, résultat du processus de mise en décharge des déchets. Enfin, elles créent des dommages physiques et sanitaires, parfois mortels, aux citoyens vivant à proximité de ces décharges et travaillant parfois en leur sein.

Les politiques de gestion des déchets reflètent clairement les faiblesses du modèle de développement adopté dans le pays depuis le milieu des années 80 dans ses dimensions économique et sociale et sa brutalité par rapport à la dimension environnementale et sanitaire. La dégradation de l'environnement naturel par l'environnement est devenue une caractéristique de tout le pays.

Ainsi, il est nécessaire d'adopter des politiques alternatives, en concertation avec la société civile et ses experts, afin permettre la construction d'alliances civiles et de faire pression sur les parties polluantes.

D'abord, il est impératif de faire respecter des normes sanitaires et environnementales aux entreprises. Plusieurs entreprises n'ont peu sinon aucune conscience environnementale. L'application de la réglementation actuelle et une meilleure réglementation quant au traitement de leurs déchets est nécessaire.

Ensuite, nous proposons de réformer totalement la gestion actuelle des déchets. Il est impératif de lancer des projets de valorisation des déchets et de se détacher des méthodes obsolètes en cours. Afin de permettre le tri de plus petites quantités, des déchetteries devraient être installées dans chaque délégation. Elles permettraient d'effectuer avec moins de moyens la

procédure de triage grâce aux petites quantités reçues, et donc de valoriser plus de déchets, tout en minimisant la pollution. Les déchets organiques, première quantité de déchets, facilement valorisables, seraient les premiers concernés. Ensuite, un tri doit être initié entre les déchets ménagers, industriels et dangereux.

Enfin, cette meilleure gestion des déchets permettrait également la création d'emploi, et l'encadrement des barbechas qui trient quotidiennement les déchets. Ce point s'inscrit en lien avec l'adoption des techniques de gestion participative auprès de la société civile. En tout état de cause, ils doivent être ceux embauchés pour améliorer la collecte et effectuer le tri des déchets et la gestion des déchetteries mises en place. Cette réforme leur permettra de bénéficier d'un statut officiel et de bénéficier de meilleures protections, des droits sociaux et du droit du travail.

Conclusion générale

Depuis 2011, la lutte pour la justice environnementale est devenue une revendication importante. Nombre de mouvements se sont constitués pendant cette période pour revendiquer le droit à un environnement sain, pour lutter contre les pollutions, pour exiger le droit à l'eau. Dans les articles qui précèdent, nous n'avons évoqué qu'une partie de ces mouvements et des problèmes environnementaux que subissent les habitants tunisiens.

Malheureusement, quand les citoyens se lèvent et protestent contre ces désastres, ils sont régulièrement confrontés à un double problème face aux autorités. D'abord, leurs revendications ne sont pas écoutées. Mais plus grave encore, ils sont victimes de criminalisation. Non seulement il n'est rien fait contre les pollutions, mais en plus les autorités se retournent contre des citoyens qui ont revendiqué leurs droits constitutionnels. De manière classique, les fermetures de route sont un prétexte pour poursuivre les personnes les plus impliquées dans les mouvements de protestation. Ainsi, ils se trouvent dans une double impasse. S'ils ne font pas d'action bloquante et visible, leurs revendications ne sont pas écoutées. S'ils effectuent de telles actions, ils se retrouvent devant les tribunaux, que leurs revendications aient été entendues ou non. Dans beaucoup de cas, les protestataires ne savent d'ailleurs pas qu'ils risquent d'être poursuivis. Cette criminalisation est un grave problème, qui limite la liberté de manifester. Elle est représentative de l'absence de sérieux des autorités de l'Etat, qui devraient moins perdre de temps en procès pour reporter leurs efforts sur leurs vraies missions.

Comme mentionné dans l'introduction, nous sommes cependant convaincus qu'il est bien du rôle de l'Etat de veiller au respect du droit à l'environnement sain et à l'accès aux ressources vitales, sans déléguer cette gestion. Les exemples de l'eau et des déchets montrent bien l'insuffisance flagrante de moyens et de volonté politique pour assurer une réelle politique

environnementale, et donc sanitaire, en Tunisie. L'article sur les déchets montre aussi que la gestion des décharges par des opérateurs privés est désastreuse, tant et si bien que le contrat de la plus grande décharge de Tunisie a été résilié. L'article sur l'eau montre combien les agences régionales sont très faibles et reportent leurs responsabilités sur la région dont elles dépendent ou sur le siège de Tunis. On observe une extrême centralisation dans la prise de décisions, même pour une demande d'accès à l'information. De plus, il est intolérable que l'ANPE ou la SONEDE de Kairouan dépende de celle de Sousse et celle de Gafsa de celle de Sfax. C'est une reproduction flagrante des inégalités régionales qui minent le pays depuis l'indépendance et qui a été une des raisons majeures du soulèvement de décembre 2010.

Il est donc indispensable de donner les moyens aux agences de l'environnement (ANPE, ANGED, ONAS, SONEDE, APAL...) en termes financiers et humains, au niveau régional, au vu de la gravité des problèmes environnementaux et de leurs conséquences sociales et sanitaires. L'article sur l'eau a montré comment les conditions d'étude et la santé des enfants sont menacés par le manque d'eau et d'assainissement dans les écoles rurales. Au-delà du côté sanitaire, c'est toute l'économie et le niveau de vie des habitants qui dépend de leur accès à l'eau. Cet impératif explique les très nombreux mouvements que nous avons observés et accompagnés.

La prise de conscience sur l'eau est en train de se produire, grâce à des mouvements presque continus depuis 2011. Reste à l'Etat d'apporter de réelles solutions. La situation écologique globale et les risques liés aux pollutions demeurent cependant largement secondaires dans le débat public. Or, cette dimension est essentielle pour l'ensemble des groupes de population, urbains comme ruraux, et ce quel que soit leur niveau de vie, bien qu'elle affecte de manière disproportionnée des populations plus vulnérables.

Ainsi, la pollution industrielle provoque une pollution de l'air qui implique une mort prématurée de plus de 60 000 personnes par an en Tunisie, à cause des maladies respiratoires et cancers notamment³⁷. Cette pollution est

³⁷ Selon les données de l'Organisation Mondiale de la Santé en 2016, 56 décès pour 100 000 habitants en Tunisie, soit 61 600 pour 11 millions. Voir https://www.who.int/gho/phe/outdoor_air_pollution/burden/en/

particulièrement présente dans les villes, et en particulier à proximité des usines polluantes et des zones industrielles. La pollution de l'air provient également des décharges, anarchiques ou non, qui relâchent des gaz particulièrement toxiques, comme l'article de ce rapport l'a montré.

La pollution se propage également dans le sol et l'eau. L'utilisation intensive des engrais et des pesticides en agriculture, les rejets directs des eaux usées des usines dans les cours d'eau ou la mer, ou les rejets non traités par l'ONAS sont totalement destructeurs de ces milieux. Ces pollutions réduisent encore plus les capacités hydriques et productives, déjà limitées, du pays. Elles détruisent la faune et la flore, une biodiversité pourtant précieuse et indispensable à notre survie. Elles détruisent aussi les moyens d'existence de nombreuses personnes, dans l'agriculture, la pêche, la valorisation des produits forestiers, et même le tourisme. De plus, le contexte des changements climatiques implique déjà une adaptation à un environnement plus contraint, changeant, brisant l'équilibre du système qui nous fait vivre. Il y a urgence à le protéger.

Pour modifier les pratiques, nous poussons d'abord, en urgence, au renforcement des institutions de l'Etat et à la mise en place de mesures importantes articulées au sein d'un plan d'urgence écologique³⁸. Mais cela ne suffira pas tant les problèmes sont ancrés au sein du modèle de développement tunisien, qui privilégie les pollutions sur la vie des habitants, y compris pour attirer des investissements étrangers ; qui gaspille l'eau et produit des injustices pour laver du phosphate, délayer des jeans ou arroser de manière déraisonnée les périmètres irrigués du Sahel, au détriment des habitants des régions intérieures ; et qui ne met même pas en place des systèmes de traitement des déchets polluants et dangereux pour prémunir ses citoyens de leurs dangers.

Aujourd'hui, comme ce rapport l'a montré, l'action de l'Etat tunisien n'est donc clairement pas à la hauteur. Il doit faire de ce combat une priorité, et les solutions existent. En septembre 2019, la section du FTDES de Monastir a

³⁸<https://ftdes.net/%d8%a7%d9%84%d8%b9%d8%b1%d8%a8%d9%8a%d8%a9-eau-pollution-changement-climatique-pour-un-etat-durgence-ecologique-appel-aux-candidats-aux-elections/>

effectué une procédure de triage des déchets, et travaille à montrer que leur valorisation est largement possible. Elle travaille depuis des années sur la limitation et le traitement des pollutions industrielles qui polluent la baie, en montrant quelles sont les solutions. Les sections du bassin minier et de Kairouan s'efforcent à montrer que le problème d'eau n'est pas une fatalité mais un problème de gestion de la ressource, qui est suffisante pour la fournir à tous les citoyens. La section de Kairouan en particulier montre que le système des GDA doit être changé et que l'eau devrait arriver chez tous les citoyens, celle du bassin minier qu'il est intolérable de privilégier l'usage industriel sur l'eau à boire.

Mais ces initiatives se heurtent à l'inaction et le manque de moyens publics. L'action du FTDES à travers ses sections, malgré son importance, reste insuffisante. Une mobilisation massive des associations sociales et environnementales est nécessaire pour former des coordinations et créer des initiatives citoyennes qui pourraient rendre la question environnementale une cause collective, et accroître la pression sur les autorités. Les progrès et les possibilités de faire bouger les pouvoirs publics existent, à la faveur de la reconstruction de l'Etat. L'exemple de l'accès à l'information, et notre expérience de cette pratique, montre qu'un certain nombre d'acteurs peuvent être ouverts à la discussion et la transparence, mais que ces pratiques sont encore loin d'être ancrées dans le quotidien de l'action publique. Ainsi, nous continuerons à utiliser de ces mécanismes, à œuvrer avec les mouvements socio-environnementaux et à soutenir leurs luttes et leurs efforts de structuration. C'est par la voix de ces mouvements que nous pourrons construire une Tunisie habitable et digne.